

# LE DEVOIR

Vol. LXXXIV - No 301

MONTREAL, LE JEUDI 30 DECEMBRE 1993

65c + TPS + TVQ / Toronto 85c

PERSPECTIVES

## Après avoir célébré l'artifice...

Danny Veary

Les Japonais célèbrent un Noël païen et un jour de l'An quasi religieux. Maintenant qu'ils en ont fini avec le faste et l'artifice du premier, ils se préparent au second, qu'ils appellent le Shoogatsu, dans l'espoir de jours plus glorieux pour l'économie japonaise.

**T**akushi Watanabe aime la période des fêtes. A quelques jours de la nouvelle année japonaise, le Shoogatsu, il récupère de ses célébrations de Noël. Bouddhiste pratiquant, néophyte du catholicisme, de ses rites et de leurs significations, M. Watanabe, qui préfère qu'on l'appelle «Tak», n'a pas chômé au cours des dernières semaines.

Il s'est tapé d'innombrables parties de Noël, — Kuri-sumasu pati, comme disent les Japonais — avec ses collègues et amis, il a entonné tous les chants de rigueur et s'est même permis un petit réveillon en famille le soir du 24 décembre.

Dans sa demeure de Minoh, petite ville entre Kyoto et Osaka, il était prêt pour l'occasion: arbres de Noël, lumières et distribution de cadeaux. Tout y était. Plus vrai que nature. Enfin presque... Une fondue de tofu et de boeuf de Kobe avait remplacé la tourtière et des sushis, non une dinde, trônaient au milieu de la table.

«J'aime les réunions entre amis», explique «Tak», un Japonais occidentalophile de 61 ans.

Noël plaît aux Japonais. Ils l'ont importé d'Amérique. Après l'avoir bien vidé de son contenu religieux — que l'infime minorité catholique du Japon connaît pourtant bien — ils se sont mis à en célébrer l'artifice. Son faste et son clinquant...

Au cours des dernières semaines, les grands magasins d'Osaka, la deuxième mégapole du Japon, invitaient leurs clients à grands coups de renfort publicitaire à donner un cadeau à leurs amis. Partout, les hauts-parleurs martelaient les oreilles des marcheurs, dans les grands magasins, à la sortie des métros. Même en traversant les ponts piétonniers qui enjambent le boulevard Midousuji, dans le centre-ville d'Osaka, on pouvait distinguer les accords séduisants de «Joy to the world».

Mais, en ces temps de ralentissement de leur économie, les Japonais sont restés prudents. Ils ont sillonné les grands magasins, les mains vides. «On attend de voir l'avenir», explique Mariko Tanaka, travailleuse sociale dans la trentaine qui ira bientôt étudier à Peterborough, en Ontario...

**Avec un taux de chômage qui pourrait sous peu friser les 3%, les Japonais craignent pour leur avenir**

Avec un taux de chômage qui pourrait sous peu friser les 3%, des entreprises en période de «restructuration» et une économie qui stagne, les Japonais craignent pour leur avenir en cette fin d'année.

Mais ils savent qu'ils peuvent tout de même garder espoir. Car, après le faste d'un Noël épicurien, ils s'apprennent maintenant à passer aux choses sérieuses. A compter de 00h01, le premier jour de l'année 1994, ils vont célébrer le Shoogatsu, la fête la plus importante du Japon.

Malgré son attirance pour Noël, Tak Watanabe, 61 ans, attend toujours avec la même impatience le Nouvel An. Comme des milliers de Japonais, il va se rendre à son temple bouddhiste local dans la nuit du 31 décembre au 1er janvier. Cette première visite de l'année d'un temple s'appelle le Hatsumode.

Autour de minuit, un moine frappera alors le Bonshoo, la cloche des temples bouddhistes, 108 fois. Chaque coup qui retentit représente une des 108 tentations auxquelles les êtres humains ont été soumis au cours de la dernière année; chaque coup équivalait à un pardon. Toutes les larmes seront alors comptées, toutes les criantes, reconfortées. «On va oublier les mauvaises choses de la dernière année», explique Tak Watanabe.

Lorsque les 108 coups auront relégué les peines dans l'oubli, les Japonais pourront tourner leur regard vers la nouvelle année. Ils se souhaiteront alors fortune et bonne santé, prendront même des résolutions de début d'année...

Les Japonais ont trois jours pour visiter leur premier temple, bouddhiste ou shintoo, de l'année. Certains préfèrent leur temple local; d'autres choisissent un temple prestigieux. A Osaka et à Tokyo, certains temples accueillent plus d'un million de visiteurs lors de ces trois jours.

Les Japonais, qui ne pratiquent pas une vie religieuse bien assidue, ne se précipitent cependant pas tous vers un temple lors du Nouvel An. Les plus romantiques préfèrent assister au premier lever de soleil de l'année. Les plus tranquilles passent une soirée en famille. La plupart d'entre eux vont s'offrir de la nourriture japonaise traditionnelle, parfois se rendre à la maison parentale, visiter des amis...

«Pour tous, c'est le temps de se reposer», dit Tak. Bref, les Japonais vont relaxer — vraiment relaxer — pour une des rares fois de l'année.

Ils auront amplement le temps de lire l'une des 30 cartes de vœux de Nouvel An qu'ils reçoivent en moyenne chaque année, d'un coup, lorsque leur Service des postes aura finalement distribué les quelque 3,5 milliards de cartes qu'il garde en stock jusqu'au jour fatidique du Shoogatsu...

MONTREAL

3 millions de moins pour le déneigement

PAGE A 3



LE MONDE

Jirinovski scandalise tout le monde

PAGE A 5

ÉCONOMIE

Une première déconvenue financière pour Disney

PAGE B 4



## Pour les droits des enfants



PHOTO JACQUES NADEAU

**DES PETITS** comme Adriano, que l'on voit ici dans les bras de son grand-père Antonio Fantini, ne peuvent souvent voir leurs grands-parents. Les raisons sont multiples mais découlent généralement des divorces et du phénomène global de l'éclatement des familles. Si les petits sont déchirés quand survient la séparation des parents, les grands-parents eux sont alors souvent privés de la visite de ce qu'ils ont de plus précieux: leurs petits-enfants. Hier, l'Organisation pour la sauvegarde des droits des enfants lançait un programme, Pour nos petits-enfants, destiné à venir en aide aux aînés qui vivent ces situations difficiles. Nos informations en page A 3.

### Le nouveau Code civil et la santé

## Qui ne dit mot ne consent plus!

Le nouveau Code civil du Québec entrera en vigueur le premier de l'An et avec la nouvelle année 1994 naîtra toute une panoplie de nouveaux droits et devoirs découlant des 3188 articles de ce nouveau Code. Après un premier article portant sur le droit de la famille, ce deuxième volet d'une série s'intéresse aujourd'hui au droit de la santé.

ISABELLE PARÉ  
LE DEVOIR

**C**ôté santé, le nouveau Code civil envahit un terrain dont il n'avait cure jusque-là. Acharnement thérapeutique, don d'organes, nouvelles techniques de reproduction: autant de choses auxquelles le bon vieux Code n'apportait point de remède.

Pas étonnant que le nouveau Code se mette à l'heure de la médecine puisque chaque année plus d'un million de personnes sont hospitalisées et quelque 10 millions de consultations sont effectuées dans les hôpitaux et cabinets

de médecins, ouvrant grande la porte à des bisbilles juridiques de toutes sortes.

Vous êtes victime d'un terrible accident de la route et sombre dans un profond coma. Aucune activité cérébrale. Des organes peuvent être prélevés. Qui décidera d'interrompre les soins? Qui donnera le feu vert à une transplantation? Y aura-t-il autopsie?

Personne ne savait à quel point l'affaire Nancy B., qui ébranla tout le Québec à l'hiver 1992, allait jeter les balises de nouveaux droits des patients. L'histoire de cette jeune femme, maintenue artificiellement en vie par un respirateur, et qui réclamait le droit de décider de son sort, illustra à quel point une immense zone grise entourait la notion de consentement aux soins médicaux en cette ère de progrès technologiques rapides.

«Le nouveau Code civil vient renforcer toute la notion de l'inviolabilité et de l'intégrité de la

personne. Cela concrétise la tendance des tribunaux à reconnaître de plus en plus le droit des personnes à disposer de leur corps», estime Me Jean-Pierre Ménard, avocat spécialisé en droit médical.

En matière de santé, le nouveau Code érige le consentement en principe sacro-saint. Un principe de base qui fait que nul ne pourra être soumis à des traitements médicaux, tests, prélèvements ou examens, sans y consentir. Si le malade est inconscient ou inapte, seul un parent ou une personne nommée par la loi pourra donner ou non le feu vert à des soins. Et seulement dans la mesure où ces soins sont dans l'intérêt du patient.

Le nouveau Code annote donc d'un bémol la tradition du «paternalisme médical» où le médecin pouvait agir seul dans l'intérêt du patient. Désormais, le souhait du patient a préséance, même quand ce dernier refuse des soins qui lui seraient bénéfiques.

**Les ados ont le dernier mot**  
Au surplus, le consentement fait loi très tôt. Votre fille a 14 ans? Elle pourra recevoir des soins, sans que vous n'en sachiez rien, à moins d'être hospitalisée pour

plus de douze heures ou de subir une chirurgie majeure.

«Une enfant de 14 ans et plus peut consentir seule à un avortement ou une cure de désintoxication. Si elle doit être hospitalisée, par exemple, pour les conséquences d'un avortement, les parents pourront être informés du fait de son hospitalisation mais pas des soins qu'elle a reçus», précise Me Ménard.

VOIRE PAGE A 8: SANTÉ

## Ottawa fait volte-face

Le Canada proteste vigoureusement auprès de l'ONU et réévaluera son rôle en Bosnie

SYLVIANE TRAMIER  
LE DEVOIR

Le Canada a adressé une «vigoureuse» protestation aux Nations unies à la suite de la brève détention de onze militaires canadiens par des miliciens serbes, et il s'apprete à réévaluer son rôle en Bosnie au cours d'un débat en commission parlementaire en janvier.

«Je crois qu'il est utile que l'ONU soit informée du caractère urgent de la situation», a dit hier le ministre de la Défense David Collenette, à propos des difficultés croissantes que rencontrent les Casques bleus dans l'ex-Yougoslavie.

Après avoir tenté d'abord de minimiser l'importance de l'incident survenu la semaine dernière à Visoko, Ottawa, après consultations entre les deux ministères concernés, Défense et Affaires étrangères, semble disposé à réviser son jugement.

VOIRE PAGE A 8: OTTAWA

## CN et CP veulent fusionner

Le regroupement des deux sociétés coûterait plus de 11 000 emplois

GÉRARD BÉRUBÉ  
LE DEVOIR

Rentables dans l'Ouest mais devant endiguer à tout prix les pertes enregistrées dans l'Est canadien, les compagnies de chemin de fer CN et CP demanderont à Ottawa la permission de fusionner leurs activités entre Winnipeg et Halifax. Ce regroupement, s'il venait à se concrétiser, permettrait aux deux entreprises de ramener leurs effectifs combinés aux alentours des 40 000 employés, une cible qui représente grosso modo 11 000 travailleurs (22%) de moins qu'actuellement.

Cette fusion a été présentée par Paul Tellier, pdg de CN Amérique du Nord, comme étant la seule façon pour les deux entreprises, hier rivales, de mettre fin à «l'hémorragie qui leur a coûté 2 milliards\$ au cours des cinq dernières années». Une demande en ce sens sera déposée en janvier, avec l'objectif de voir la nouvelle société entreprendre officiellement ses activités en janvier 1996.

VOIRE PAGE A 8: FUSION

## Olga au pays des Nordiques

2000 signatures pour empêcher le départ de la famille Davidoff

ISABELLE PARÉ  
LE DEVOIR

Pas moins de 2000 supporters des Nordiques ont apposé hier soir leur nom au bas d'une pétition toute spéciale. Une pétition de dernier recours pour empêcher l'expulsion d'Olga Davidoff et de toute sa famille, celle-là même qui sert de confidente et de marraine aux familles des hockeyeurs de l'ex-URSS recrutés par l'équipe de Québec.

Hier, Olga était un peu moins pessimiste. Une activité frénétique régnait dans la demeure de Sainte-Foy où habitent Olga, son mari Valeri et leurs deux fils. Entrevues, émissions de radio, tous les médias de la Vieille capitale sont à leurs trousses. La veille, quelque 2000 personnes, venues au Colisée de Québec pour assister au match opposant les Nordiques au Lightning de Tampa Bay, ont signé une pétition pour soutenir la famille Davidoff. La même opération était répétée aux portes du Colisée hier soir.

«La pétition circule, nous avons beaucoup d'amis qui nous aident. Il ne reste plus qu'à attendre et à espérer», a commenté hier Mme Olga Davidoff.

VOIRE PAGE A 8: NORDIQUES

LE MONDE

## Début de réconciliation entre Israël et le Vatican

PAGE A 8

INDEX

Les Actualités...A2	Idées.....A7
Agenda culturel...B6	Le Monde.....A5
Annouces classées...B5	Montréal.....A3
Avis publics.....B4	Mots croisés.....B4
Culture.....B8	Politique.....A4
Économie.....B2	Société.....B1
Éditorial.....A6	Les Sports.....B5



Météo  
Ciel variable  
Max: -15  
Détails en B 4

# LES ACTUALITÉS

Environnement

## Grand bond en avant

Sheila Copps annonce pour les Grands Lacs l'adoption d'une politique de «rejet zéro» des produits toxiques les plus dangereux

LOUIS-GILLES FRANCOEUR  
LE DEVOIR

Ottawa a adopté une série de priorités environnementales pour les Grands Lacs, beaucoup plus exigeantes que ses priorités connues pour le Saint-Laurent, en adoptant notamment pour les quatre mers intérieures la politique de «rejet zéro» pour les toxiques les plus dangereux.

La politique de «rejet zéro» est préconisée depuis des années par la Commission mixte internationale, qui gère l'entente canado-américaine sur les Grands Lacs, sans pouvoir faire plus que des recommandations aux deux gouvernements. Ottawa a résisté jusqu'ici à se commettre officiellement en faveur d'une politique aussi stricte même si les dégâts causés par ces contaminants les plus dangereux sont en train de causer des dégâts parfois irréversibles.

Dans un discours prononcé le 23 décembre devant le Rotary Club, de Hamilton, la ministre fédérale de l'Environnement et députée locale, Mme Sheila Copps, a voulu indiquer que le nouveau gouvernement fédéral entendait renverser la vapeur et prendre le leadership du nettoyage des Grands Lacs.

Mme Copps a ainsi mis de l'avant trois priorités pour les Grands Lacs: «D'abord, a dit la ministre, nettoyer les secteurs les plus contaminés. Deuxièmement, viser la réduction et l'élimination virtuelle des substances toxiques persistantes. Et troisièmement, assurer la préservation de la biodiversité

régionale et la santé de sa faune, de la flore et des gens.» La nouvelle ministre de l'Environnement a par ailleurs indiqué comment elle s'y prendra pour atteindre cet objectif et dans quels délais.

«On ne peut régler les problèmes des Grands Lacs à court terme, a-t-elle ajouté. Mais je me donne comme objectif d'atteindre des résultats tangibles dans chacun des trois secteurs prioritaires.»

«D'ici l'an 2000, a-t-elle précisé, je veux voir achevé le nettoyage de la moitié des sites contaminés des Grands Lacs et la reconquête par les citoyens riverains de 75% des usages bénéfiques qu'ils en tiraient.»

«Je veux notamment, a poursuivi Mme Copps, qu'on arrive à réduire et à éliminer virtuellement au moins 11 des contaminants les plus critiques pour les Grands Lacs. Je voudrais voir toutes les grandes industries de ce bassin appliquer des programmes globaux de prévention de la pollution.»

La ministre de l'Environnement a aussi pris l'engagement au nom du gouvernement fédéral qu'il ne «doit plus y avoir de perte nette d'habitat riverain et plus une seule perte nette d'habitat pour le poisson». Dans ce domaine, la ministre a promis qu'Ottawa allait ajouter 5000 hectares à ses objectifs actuels de protection des milieux humides dans la région des Grands Lacs.

En comparaison, le Plan d'action Saint-Laurent, phase 2, est sensiblement plus modeste. Il n'amorce la décontamination d'aucun des sites fédéraux contaminés, se contentant de préparer les plans

pour cette éventuelle phase.

L'objectif de protéger 5000 ha de milieux humides riverains est toutefois identique à celui du PASL-2. Mais Ottawa ne s'est jamais commis au Québec à appliquer la politique de «zéro perte nette» en matière de milieux humides ou d'habitats aquatiques. On a rapidement approuvé du côté fédéral les nouveaux projets industriels québécois en rive, comme les Soligaz, Lauralco, etc., sans remettre en question le dragage continu du Saint-Laurent ni envisager une réduction de la taille et de la vitesse des navires.

L'objectif «rejet zéro» pour les 11 contaminants les plus dangereux n'apparaît pas dans le projet de PASL-2, récemment divulgué par LE DEVOIR. On s'en tient à parler d'élimination virtuelle des substances toxiques mais on ne précise ni le nombre des cibles prioritaires, ni le calendrier de réduction.

La ministre fédérale de l'Environnement a par ailleurs précisé qu'une partie importante des fonds fédéraux alloués à la réfection des infrastructures municipales et provinciales allaient, en Ontario, se traduire par des investissements majeurs dans la dépollution: «de bonnes infrastructures pour un environnement propre», a-t-elle lancé.

La ministre a dit rechercher, comme priorité personnelle, une «nouvelle entente Canada-Ontario qui reflète une vision commune du bassin des Grands Lacs», vision qu'elle entend articuler autour du concept de développement durable.



PHOTO JACQUES NADEAU

Clément Godbout, nouveau président de la FTQ, accuse la CSN «d'entretenir des attitudes méprisantes».

Résolution du Nouvel An de la FTQ

## Obtenir la tête des libéraux aux prochaines élections

BERNARD PLANTE  
LE DEVOIR

La Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) dresse un bilan sombre de l'année 1993 et promet en 1994 de poursuivre la lutte pour contraindre la loi 142 sur la déréglementation de l'industrie de la construction résidentielle au Québec.

Le nouveau président de la FTQ, Clément Godbout, promet au gouvernement libéral de Daniel Johnson de travailler, au cours des prochains mois, pour faire en sorte que les libéraux soient défaits à la prochaine élection.

La FTQ, poursuit-il, va mobiliser tous ses membres pour favoriser l'élection d'un gouvernement souverainiste, «mais le parti que nous endosserons devra mettre de l'avant un projet de société qui colle véritablement aux besoins de la population.»

M. Godbout précise ici que la loi 142 devra être l'un des enjeux de la campagne électorale à venir. «Je n'espère rien de ce gouvernement, dit-il. Tout ce que je souhaite c'est qu'il ne fasse plus rien... à toutes les fois qu'il fait quelque chose c'est dramatique... Je veux que les libéraux du Québec connaissent le même sort que les conservateurs à Ottawa.»

D'ici la prochaine élection, la «résistance» contre la loi 142 va prendre la forme de dépôts systématiques de demandes d'accréditation syndicale pour toutes les petites entreprises qui échappent maintenant au décret de l'industrie de la construction. A terme, cela risque «d'embourber» le ministère du Travail. Clément Godbout affirme aussi que la loi 158, qui a forcé le retour au travail des employés de la construction sur les chantiers, a jeté un immense froid sur les travailleurs qui vont maintenant faire leur boulot au ralenti: «Ils ne mettent pas d'eau sur leurs pelles pour les refroidir, ça travaille pas plus qu'il ne le faut.»

Des lois 142 et 158, le président de la FTQ ajoute «qu'on ne peut pas laisser passer ça. C'est comme ça que Reagan a commencé aux États-Unis avec les contrôleurs aériens.»

La FTQ veut aussi «retrouver» le droit de négocier dans la fonction publique. Ici, la centrale vise la loi 102 qui

a contraint, encore une fois, les employés des secteurs public et parapublic au gel salarial et forcé la récupération de 1% de leur masse salariale sous la forme de gains de productivité qui ont finalement pris la forme de congés forcés.

Clément Godbout souhaite que 1994 permette d'engager de véritables échanges, avec Québec et Ottawa, sur une réforme en profondeur de la fiscalité. A ce chapitre là, la FTQ vise particulièrement une révision des échappatoires fiscales dont profitent les grandes entreprises canadiennes et «le rétablissement d'une plus grande progressivité des impôts», ce qui aurait pour effet de tirer davantage d'argent des poches des mieux nantis. Le révisé, dit M. Godbout, devrait aussi s'attaquer aux phénomènes de la contrebande et du travail au noir.

Au printemps, la centrale syndicale entend tenir un grand colloque sur le développement régional. Ce forum risque de coïncider dans le temps avec les activités de la centrale rivale, la CSN, qui veut aussi tenir un grand rassemblement pour aborder l'ensemble des problèmes sociaux provoqués par la récession, la transformation de l'économie mondiale et la remise en question des programmes sociaux par les gouvernements.

Clément Godbout n'a pas d'objection à travailler avec Gerald Larose, pour faire avancer ces dossiers. Mais il prévient que «la CSN ne doit pas commettre son erreur habituelle en se prenant un peu pour d'autres et en voulant assumer seule le leadership du mouvement».

M. Godbout n'est pas tendre envers la CSN qu'il accuse, dans le dossier du maraudage syndical, «d'entretenir des attitudes méprisantes». C'est un dossier qu'il souhaite régler en 1994.

Enfin, la FTQ renouvelle son appui au projet pour la réfection des infrastructures mis de l'avant par le fédéral: «Nous souhaitons que ce soit le point de départ d'une profonde préoccupation pour la relance de l'emploi. Nous allons surveiller de près le premier ministre Jean Chrétien pour nous assurer qu'il respecte les engagements pris pendant la dernière campagne électorale.»

## Adam était-il sibérien?

Corvallis, Oregon (AP) — La théorie scientifique qui veut que l'homme soit apparu en Afrique avant de se répandre sur la surface de la Terre pourrait bien être remise en cause par des outils découverts en plein cœur de la Sibérie par deux archéologues russes.

Youri Motchanov et sa femme Svetlana ont découvert des outils en pierre dans la région de Yakoutsk et estiment qu'ils sont aussi vieux que ceux découverts dans la gorge d'Olduvai (nord de la Tanzanie) — soit d'environ deux millions d'années. «Cela pourrait nécessiter une importante réorganisation de la pensée sur les origines et l'évolution de l'humanité», affirme Rob Bonnichsen, directeur du Centre d'études des premiers Américains à l'Université de

l'Oregon. Les Motchanov sont à Corvallis les invités du centre et de M. Bonnichsen depuis la semaine dernière. Ils doivent présenter leur découverte jusqu'à la mi-janvier sur la côte ouest, au Texas et à Washington.

Jusqu'à l'effondrement de l'URSS, les scientifiques occidentaux n'avaient guère accès aux travaux effectués sur le «site de Diring», une grande excavation sur une île située au milieu d'une rivière juste au sud de Yakoutsk (à environ 5000 km à l'est de Moscou et un millier de kilomètres à l'ouest du Pacifique). A la différence de la plupart des sites archéologiques, qui peuvent mesurer seulement quelques mètres de long, le site de Diring est grand comme quatre terrains de football. On en a retiré 4000 objets en 38 lots.

Voyages aux États-Unis

## Apportez votre passeport

Ottawa (PC) — Le ministre canadien des Affaires étrangères et du Commerce international «recommande vivement» aux citoyens canadiens qui se rendent aux États-Unis en utilisant le train, l'autobus ou l'avion de se munir d'un passeport.

Le ministère a souligné dans un communiqué que les voyageurs canadiens rencontrent de plus en plus de difficultés, aussi bien pour entrer aux États-Unis que pour revenir au Canada, quand ils utilisent les transports publics.

Même si les autorités canadiennes et américaines n'exigent pas le passeport, les transporteurs, et plus particulièrement les compagnies aériennes, sont devenus plus exigeants parce qu'ils sont passibles de lourdes amendes lorsqu'ils assurent le transport de passagers inadmissibles. Comme les certificats de naissance et de baptême, par exemple, ne comportent pas de photographie, ils ne sont pas nécessairement acceptés par les transporteurs comme preuve que leur détenteur est canadien.

Selon le ministère, même les compagnies qui ont transporté du Canada aux États-Unis des Canadiens qui étaient munis de billets aller-retour refusent quelquefois de les ramener au Canada s'ils ne fournissent pas la preuve qu'ils sont citoyens canadiens. Ces personnes doivent alors demander l'aide des consulats canadiens mais elles s'exposent à des délais si le problème se présente le soir ou durant une fin de semaine.

A cause du problème des enlèvements d'enfants à l'échelle internationale, le ministère des Affaires étrangères recommande par ailleurs aux personnes, y compris les parents, qui se rendent aux États-Unis ou ailleurs avec un enfant mineur de se munir des documents prouvant qu'elles ont bien la garde légale de cet enfant. «Même quand le père et la mère voyagent avec un enfant, on peut leur demander de prouver qu'ils sont bien ses parents en présentant, par exemple, un certificat de naissance détaillé», a rappelé le ministère.

## Michael Jackson poursuivi par les organisateurs de la tournée Dangerous

Los Angeles (AP) — Les organisateurs de la tournée mondiale Dangerous annulée au mois de novembre par Michael Jackson ont réclamé du chanteur américain plus de 20 millions de dommages et intérêts, affirmant que l'artiste avait été dépendant de la morphine et du Démérol pendant longtemps avant de vouloir se faire soigner.

Michael Jackson avait mis un terme à sa tournée le 12 novembre à Mexico, annonçant qu'il était tombé sous la dé-

pendance d'analgésiques et qu'il allait se faire soigner dans un endroit tenu secret. Il avait précisé que les accusations d'attentat à la pudeur portées contre lui par un adolescent de 13 ans l'avaient rendu dépressif et avaient accentué cette accoutumance. Mama Concerts, un groupe allemand; Pebbles Music Inc., une société californienne et l'organisateur Marcel Avram de Munich ont déposé plainte devant un tribunal de Los Angeles, a annoncé l'avoué Donald S. Engel.



## Concours Destination Québec

Cet hiver, visitez Québec

Consultez chaque vendredi notre page «Destination Québec» et participez à notre concours.

1<sup>er</sup> prix

UN FORFAIT SKI D'UNE SEMAINE

à la Station touristique Stoneham incluant le transport par avion par Air Alliance Ce forfait pour deux personnes comprend le transport par avion par Air Alliance, le transport de l'aéroport à la station de ski, l'hébergement pour cinq nuits dans un studio ski au pied de la pente, les billets de remontée pour 5 jours, la location de l'équipement pour deux personnes et une leçon de ski pour deux personnes d'une durée de deux heures. Les repas ne sont pas compris. Le forfait doit être utilisé tel quel entre le 2 janvier et le 17 février 1994.

Valeur de 1225 \$

2<sup>e</sup> prix

UN WEEK END DE RÊVE

au Théâtre Le Capitole Ce forfait pour deux personnes comprend deux nuitées à l'Hôtel du Théâtre Le Capitole, un petit-déjeuner, le stationnement pour deux jours, deux billets dîner-spectacle pour un spectacle déterminé par le Capitole qui aura lieu entre le 1<sup>er</sup> février et le 30 mars 1994. Le transport n'est pas inclus.

Valeur de 500 \$.

THÉÂTRE CAPITOLE

Stoneham  
LA STATION TOURISTIQUE

Air Alliance

Pour participer à ce concours, remplissez le coupon de participation ci-dessous et retournez-le à :

CONCOURS DESTINATION QUÉBEC  
LE DEVOIR, 2050, rue de Bleury, 9<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H3A 3M9

COUPON DE PARTICIPATION

Nom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Ville : \_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_

Le tirage aura lieu le 7 janvier 1994. Les gagnants et les gagnantes seront avisés par téléphone. La valeur totale des prix attribués est de 1 725\$. Les règlements de ce concours sont disponibles aux bureaux du Devoir.

## L'AUBERGE DU NOUVEAU CHEMIN

➤ PILULES  
➤ ALCOOL

Nous pouvons vous aider, 3 semaines dans une bonne ambiance pour redécouvrir et apprendre à vivre sans ces dépendances destructives.

1-819-322-5066

Pour femmes seulement

L'Auberge du nouveau chemin  
C.P. 1389, Val-David, Qc J0T 2N0

Maison de réhabilitation pour femmes dépendantes de l'alcool et des médicaments

Solange Harvey, fondatrice



## AVIS A TOUS NOS LECTEURS

Durant la période des Fêtes, LE DEVOIR ne sera pas publié les jours suivants:

Samedi 1<sup>er</sup> janvier  
Lundi 3 janvier

Veillez prendre note que les bureaux du Service à la clientèle seront ouverts de 7h30 à 16h00 les vendredis 24 et 31 décembre.

Vous partez en vacances? Soyez prévoyants!

Si vous désirez suspendre la livraison de votre journal durant les vacances des Fêtes, veuillez nous en aviser au moins trois (3) jours à l'avance.

LE DEVOIR

Service à la clientèle  
(514) 985-3355  
Extérieur de Montréal: 1-800-463-7559

LE DEVOIR

## MONTREAL



Alessandra avec son grand-père, Théodore Di Done. La photo a été prise au moment de la fête qui soulignait le lancement du programme *Pour nos petits-enfants* au sous-sol de l'église Sainte-Angele-de-Méridi, à Saint-Léonard.

## Ces générations qui se faussent compagnie

Un programme est mis sur pied pour venir en aide aux grands-parents privés de la présence de leurs petits-enfants

BERNARD PLANTE  
LE DEVOIR

L'Organisation pour la sauvegarde des droits des enfants (OSDE) vient de lancer un nouveau programme, cette fois pour soutenir les grands-parents qui sont privés de la visite de leurs petits-enfants.

Le président de l'OSDE, Riccardo Di Done, souligne que ce problème est beaucoup plus fréquent qu'on le croit: «Vous seriez étonné de voir jusqu'à quel point cela existe.»

Les divorces et plus globalement le phénomène d'éclatement des familles provoquent trop souvent, dit-il, de véritables drames émotifs pour les grands-parents. Au moment d'un divorce, le père ou la mère qui obtiendra la garde des enfants refuse souvent que ses petits visitent la famille du parent déchu.

Or, souligne M. Di Done, la loi interdit que l'on prive les grands-parents de la visite de leurs petits-enfants, mais le système judiciaire est trop lourd pour permettre de régler de façon simple et rapide ce type de problème.

À la limite, le président de l'OSDE évoque la cas d'une grand-mère qui a dû déboursé jusqu'à 20 000\$ en frais d'avocats pour revoir ses petits.

Il souligne aussi des cas lourds où des couples ayant pris en grippe une belle-mère refusent aux grands-parents la visite des enfants: «Vous ne les reverrez plus.» La menace, affirme M. Di Done, peut aussi se traduire par du chantage.

Le programme mis sur pied par l'Organisation pour la sauvegarde des droits des enfants, *Pour nos petits-enfants*, veut permettre aux grands-parents qui vivent ces problèmes d'avoir accès facilement aux ressources judiciaires et sociales auxquelles ils ont droit.

Une fois par mois, des rencontres avec des spécialistes (avocats, psychologues et travailleurs sociaux) seront organisées dans les locaux de l'OSDE situés au 5167, rue Jean Talon Est à Saint-Léonard. La première de cette série de rencontres doit avoir lieu le 18 janvier. Une ligne téléphonique, le 1-800-361-8453, est également mise à leur disposition.

Le but est double: dans un premier temps l'organisme souhaite apporter un support moral aux grands-parents; dans un deuxième temps il veut orienter leurs démarches pour leur permettre de régulariser leur situation. Le

programme vise également la création d'un groupe de soutien qui permettra aux grands-parents de s'entraider.

L'OSDE a été fondée en 1983. Son budget annuel approche les 500 000\$ qui viennent de levées de fonds et de subventions gouvernementales. Il a pour objectif de diminuer les problèmes des enfants, des parents et des grands-parents qui découlent des problématiques de l'éclatement de la famille: divorce, délinquance (drogue et alcool), violence, etc.

Son principal cheval de bataille est la création d'un tribunal spécialisé qui aurait à traiter les causes familiales. Actuellement soutient le président de l'OSDE, Riccardo Di Done, la Cour supérieure est embourbée par les causes familiales. Cette cour spécialisée, dit-il, pourrait d'une part permettre de désengorger le système judiciaire et d'autre part traiter les problèmes familiaux comme ils doivent l'être. L'OSDE croit qu'il faut le plus possible déjudiciariser le droit de la famille.

M. Di Done affirme que les appuis sont nombreux, mais que la résistance est également très forte chez les avocats qui font des fortunes en traitant les problèmes des familles.

Les courses reprennent à raison de deux jours par semaine

## Blue Bonnets: vivement dimanche

PRESSE CANADIENNE

Les courses attelées reprennent à l'hippodrome Blue Bonnets, dimanche, sous la direction du nouveau chef de mission, Gilbert L'Heureux, qui préside la nouvelle Société de promotion de l'industrie des courses de chevaux.

En janvier, Blue Bonnets présentera deux jours de courses attelées par semaine, soit les dimanches et vendredis en soirée.

«Un troisième programme viendra se greffer à notre grille, soit les lundis en soirée, des que le nombre de chevaux nous le permettra», déclare André Bélanger, responsable de la mise en marché à Blue Bonnets.

À ces programmes s'ajoute l'interposte de courses attelées en provenance des hippodromes The Meadowlands et Woodbine.

Selon Gilbert L'Heureux, cette reprise se présente comme l'offre de la dernière chance consentie par le gouvernement à l'industrie des courses au Québec.

«Je reconnais l'importance de l'industrie des courses comme

créateur d'emplois, mais les intervenants du milieu auront un choix à faire et j'ose croire qu'ils feront le bon», assure-t-il.

Personne n'a été pressenti pour remplacer l'ancien président de Blue Bonnets, André Marier. Ce choix sera fait dans les semaines ou les mois à venir. Entre-temps, L'Heureux a accepté de jouer le double rôle, soit la présidence de la SPIC et celle de l'hippodrome Blue Bonnets.

«L'industrie a accepté de lourdes responsabilités en se prenant en main, rappelle-t-il. Elle de-

vra cependant faire la preuve qu'elle a toujours sa place dans la société moderne. En collaboration avec les gens de chevaux, des mesures de contrôle ont été mises en place.

«Nous respecterons l'entente signée en juin dernier relativement au test de dépistage du "milk shake" au moyen de l'appareil "Stat Profile 5", communément appelé "Black Box" et visant à détecter le bicarbonate de soude. Nous voulons, par ces mesures, assurer la crédibilité du spectacle et des courses.»

L'opération en cours coûtera entre 5 et 7 millions\$

## Les avaleurs de tempête

3 millions\$ de moins pour le déneigement en 1994

KATHLEEN LÉVESQUE  
LE DEVOIR

Les avaleurs de tempête montrealais s'activent actuellement à faire disparaître les dernières traces de la chute de neige de la semaine dernière à laquelle se sont ajoutés les quelques flocons de la nuit dernière. À moins d'une véritable tempête d'ici le début de l'An nouveau, ce sont des économies de 3 millions\$ que la Ville de Montréal pourra réaliser.

Cette première opération de déneigement de l'hiver, qui constitue en fait la dernière de l'année financière 1993 de la municipalité, devrait coûter approximativement entre 5 millions\$ et 7 millions\$. Bien que la tempête qui a salué l'arrivée officielle de la saison hivernale soit déjà vieille de 9 jours, le chargement devrait être complété au plus tard demain: les travaux ont été stoppés le temps d'échanger les voeux de Noël.

Les deux tiers des travaux d'enlèvement de la neige relèvent du secteur privé (une trentaine de contrats); l'autre tiers, dont l'épandage d'abrasifs, est de compétence exclusive des fonctionnaires municipaux. Les entrepreneurs privés sont payés selon la quantité de neige tombée.

Sur ce dernier point, il y a une mésentente de 2,7 millions\$ avec cinq compagnies qui considèrent que Montréal les trompe en utilisant les précipitations enregistrées à Dorval où il tomberait 20% de moins de neige.

Question économie, si le ciel devait poursuivre son élan de clémence, il planifierait les précipitations de 1994, selon le souhait de l'administration montréalaise, soit uniquement du lundi au vendredi. Ainsi, la Ville épargnerait plusieurs milliers de dollars en heures supplémentaires payées aux cols bleus. L'année 1993 s'achève d'ailleurs avec une tentative de l'administration d'obtenir de ses cols bleus un assouplissement de leur horaire qui pourrait ainsi s'étendre sur 7 jours plutôt que 5. Les négociations se font dans le cadre de l'application des modalités de la loi 102 qui a gelé les salaires des fonctionnaires pour deux ans.

L'an dernier, la présidente du Comité exécutif de la Ville, Léa Cousineau, soulignait qu'une journée type de déneigement coûte 230 000\$ en semaine, près de 400 000\$ le samedi et 530 000\$ le dimanche.

Malgré tout, Montréal réussit, tout comme l'an dernier, à ne pas défoncer son budget prévu pour le déneigement qui s'élève à 57 millions\$. D'ailleurs, le Conseil municipal a voté pour l'an prochain une baisse sensible des deniers publics attribués à ce service essentiel, en comprimant l'enveloppe de 3 millions\$.

«On a fait des économies au niveau de la signalisation et de l'utilisation des abrasifs», explique Suzan Ellefsen, coordonnatrice en communications au service municipal des travaux publics. La Ville a éliminé l'utilisation d'un certain genre de panneaux indicateurs (interdisant entre autres le stationnement à heures fixes pour faciliter le travail des chas-

se-neige, souffleuses et camions) qui étaient faits de bois et coûtaient 185 l'unité. Ils seront remplacés par de petits panneaux agrafés à de minces baguettes de bois (12¢ chacun) que les souffleuses avaleront sur leur passage.

Quant aux fondants utilisés sur les chaussées et les trottoirs, les autorités municipales ont opté pour un nouveau mélange de chlorure de sodium et de pierres qui «correspond mieux aux besoins», assure-t-on.

Du côté du déversement de la neige, les camions qui, jusqu'à l'hiver dernier, rejetaient leur chargement dans le fleuve Saint-Laurent depuis le pont de la Concorde (le Casino ne faisait pas encore partie du paysage), le font désormais à partir des quais du Port de Montréal. Mais ce sera pour la dernière année. En effet, le ministère québécois de l'Environnement interdira à compter du printemps 1996 la décharge des neiges usées dans des cours d'eau.

C'est dans ce contexte que la Ville de Montréal se dotera en 1994 d'un plan directeur de gestion de la neige. Ce virage blanc que concoctent les ingénieurs des travaux publics et qui devait être présenté au cours de l'automne, se retrouvera devant les membres du Comité exécutif au début de l'année.

«C'est une révision complète des méthodes de travail qui vise notamment la réduction des coûts et la protection de l'environnement», indique Mme Ellefsen des travaux publics. L'une des avenues qui pourrait être envisagée est de repousser la neige en bordure des chemins dans les rues résidentielles ou l'espace le permet.



La Ville compte réaliser un certain nombre d'économies en éliminant notamment l'utilisation de ces panneaux indicateurs.

## Montréal demande à nouveau à Québec de modifier sa charte

L'Assemblée nationale devrait trancher la question d'ici quelques mois

KATHLEEN LÉVESQUE  
LE DEVOIR

Avec le projet de loi déposé à l'Assemblée nationale cet automne et qui sera étudié au cours des prochains mois, la Ville de Montréal entreprend pour une énième fois de faire adopter des modifications à sa charte.

Il s'agit là de la procédure habituelle puisque la municipalité est une créature de Québec. Montréal n'a donc que les pouvoirs que le gouvernement consent à lui déléguer.

Si Québec accède aux demandes de l'administration municipale, la division du territoire de la ville en neuf arrondissements sera officiellement reconnue et Montréal aura la possibilité de créer une nouvelle société par municipale pour gérer et exploiter les stationnements sur son territoire.

De plus, l'octroi de contrats pour des biens déjà tarifés pourrait être allégé en éliminant l'obligation de faire des appels d'offres publics.

Un regard dans le passé révèle que Montréal n'en est pas aux premiers ajustements de sa charte. Qu'ils soient d'ordre politique, so-

cial ou plus simplement administratif, ces changements ont amené, voire abrogé la charte d'origine qui remonte à 1832.

À cette époque, l'organisation municipale n'avait pas la complexité actuelle et la démocratie en était à ses premières armes. Ainsi, seuls les hommes de 21 ans et plus, propriétaires fonciers et résidant depuis 12 mois sur le territoire montréalais, avaient le droit de vote.

Il faudra attendre 1889 avant qu'une certaine catégorie de femmes (les filles majeures et les veuves propriétaires) puissent participer à l'élection de leurs représentants municipaux. Cette même année, le scrutin ne se déroulera désormais plus oralement.

Au chapitre des taxes, le mécanisme de contestation fut établi avec la 5e charte montréalaise qui date de 1874. Au même moment,

la Ville obtenait le pouvoir de saisir les immeubles dont les taxes n'étaient pas payées ainsi que de construire un hôtel de ville sur la rue Notre-Dame pour 450 000\$.

Voilà quelques-uns des éléments relevés par Christian Sirois, avocat à la Ville de Montréal, dans un article publié dans la revue juridique *Thémis*. Me Sirois va au-delà de la simple anecdote en traçant un portrait historique de l'évolution de l'administration montréalaise transformée au fil des ans et de ses traditions.

Malgré l'actuelle refonte des lois municipales entreprise par Québec qui tend vers l'uniformisation, Me Sirois estime qu'il est souhaitable que Montréal continue de bénéficier «d'une loi particulière, réduite certes, mais qui lui conservera certains pouvoirs nécessaires à l'administration efficace du moteur québécois».

## Invitation VOEUX DU JOUR DE L'AN

L'archevêque de Montréal, Mgr Jean-Claude Turcotte, sera heureux de rencontrer toutes les personnes qui désirent échanger des voeux avec lui à l'occasion du Nouvel An. On pourra rencontrer Mgr Turcotte après la messe de 11h00, samedi le 1er janvier à la Cathédrale Marie-Reine-du-Monde (angle René-Lévesque et Mansfield).

Pour renseignements supplémentaires,  
composez le 866-1661.

Pour vous et les vôtres...

## PROGRAMME ANTI-TABAGISME

MediClub (Clinique médicale)  
6100, du Boisé  
Montréal, H3S 2W1

739-5646



ROBIC

DEPUIS 1892  
AGENTS DE BREVETS ET MARQUES  
PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

LEGER ROBIC RICHARD  
AVOCATS

55, ST-JACQUES, MONTREAL, QUEBEC, H3Y 1K2  
Fax: (514) 845-7874 Tél: (514) 845-7874

La maîtrise des intangibles

LE DEVOIR

## POLITIQUE

Gel des salaires et prolongation des conventions collectives dans la fonction publique québécoise

## 1993: les fonctionnaires au réfrigérateur

LIA LÉVESQUE  
PRESSE CANADIENNE

Dans le secteur public et parapublic, l'année 1993 a été marquée par la prolongation des conventions collectives et le gel des salaires pour deux ans.

C'est le 23 mars que le président du Conseil du trésor Daniel Johnson annonçait qu'il proposait de prolonger les conventions collectives alors en vigueur dans le secteur public et parapublic, gelant ainsi les salaires de l'ensemble des employés de l'État jusqu'au 30 juin 1995.

L'augmentation salariale de 1% qui était déjà prévue pour le 1er avril était toutefois accordée.

M. Johnson faisait aussi part de sa volonté de récupérer un montant équivalent à 1% de la masse salariale, en gains de productivité. Le montant était évalué à 171 millions\$ pour l'ensemble du secteur public et parapublic.

Dans son énoncé, le ministre Johnson insistait sur la nécessité de respecter le cadre financier du gouvernement et d'améliorer l'efficacité des secteurs public et parapublic.

«À la mi-mai, le projet de loi était officiellement déposé. «À la demande de l'Union des municipalités du Québec, y précisait-on, le projet de loi s'applique également aux organismes municipaux et à leurs salariés.»

Les municipalités pouvaient toutefois se soustraire de l'application de la loi, si elles le désiraient. C'est ce que plusieurs centaines d'entre elles ont fait, mais principalement de petites municipalités.

Les syndicats n'avaient pas tardé à rejeter la loi,

qui les privait de leur droit de négocier. Peu à peu, un front commun intersyndical s'est constitué.

Le 29 mai, au cours de deux manifestations d'envergure à Québec et Montréal, plusieurs dizaines de milliers de syndiqués exigeaient de pouvoir négocier leurs conditions de travail.

Le rejet des mesures gouvernementales était absolu et monolithique. Toutefois, les moyens choisis pour parvenir à minimiser les répercussions de cette loi sur les syndiqués ne faisaient pas l'unanimité.

C'est ainsi que le 6 juin, la Fédération des affaires sociales de la CSN quittait le front commun. Celui-ci était constitué de la CEQ, la FTQ, le Syndicat des professionnels du gouvernement, le Syndicat de la fonction publique et les quatre autres constitutives de la CSN (Fédération nationale des enseignants, Fédération des professionnels salariés et cadres, Fédération des employés des services publics et Secteur des technologies médicales).

Ce «front commun moins la FAS» proposait d'accepter le gel des salaires pendant un an seulement, et de négocier dès 1993 des augmentations pour les 2e et 3e années de la convention. En échange, la loi 102 devait être retirée. La contre-proposition prévoyait aussi une révision en profondeur de l'organisation du travail, à être négociée.

La FAS, elle, rejetait tout compromis sur le gel des salaires et sur la récupération du 1% dans la masse salariale.

La Fédération des infirmières et ses 44 000 membres, quant à elle, faisait bande à part. Elle acceptait de se plier au gel des salaires pour deux

ans, mais rejetait la récupération du 1%. En échange, la FIQ dressait une liste précise des priorités à aborder dans une négociation avec le gouvernement, dont l'organisation du travail.

Malgré ces ouvertures syndicales et tentatives, rien n'y fit.

Le 29 septembre, le Conseil des ministres promulguait le décret «concernant la prise de congés sans solde et l'application de mesures de remplacement dans les organismes publics». Ces mesures visaient à récupérer 171 millions\$, c'est-à-dire 1% de la masse salariale. Le tout entrant en vigueur le 1er octobre.

Selon le secteur visé — fonction publique, éducation, santé et services sociaux — on parlait de congés sans solde ou de congés de maladie, avec des modalités plutôt complexes. La formule retenue diffère pour les employés à temps plein et partiel, selon le réseau et selon le corps d'emploi.

Le 24 novembre, la CEQ et la FTQ signaient avec le gouvernement des accords cadres pour entreprendre des négociations sur l'organisation du travail.

Ces négociations pourront porter sur des thèmes comme la sécurité d'emploi, les régimes de retraite, la motivation des employés, les changements technologiques, la sous-traitance, l'aménagement du temps de travail, etc.

Au cours des prochains mois, le secteur public et parapublic orientera sa lutte vers la loi 198. Globalement, celle-ci prévoit une réduction des effectifs de 12% chez le personnel syndiqué d'ici 5 ans et de 20% des cadres d'ici 3 ans. De rudes combats pour la sécurité d'emploi sont à prévoir.



Kim Campbell a été battue par K.O. aux dernières élections. Elle en riait hier matin, à Vancouver, dans le cadre d'une émission de télé humoristique.

Parti conservateur

## La proie pour l'ombre

Ne reste plus qu'une chose à faire pour Jean Charest: reconstruire. Y arrivera-t-il?

MICHEL HEBERT  
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Après neuf ans de pouvoir et un passé glorieux, le Parti conservateur de Sir John A. Macdonald a été envoyé au plancher à la suite du verdict-punch que lui a servi l'électorat le 25 octobre dernier.

Les yeux sont maintenant tournés vers le nouveau chef du PC, Jean Charest, un des deux seuls combattants qui ont été épargnés.

Le député de Sherbrooke a un travail de titan à accomplir.

Miné par une dette de plusieurs millions, n'ayant plus que deux députés aux Communes, le PC est écarté du pouvoir pour des années. La reconstruction prendra du temps, a d'ailleurs admis son nouveau leader.

Mais comment un grand parti national comme le Parti conservateur en est-il arrivé là?

Kim Campbell, à qui Brian Mulroney avait passé le flambeau cette année, devait avoir tous les atouts pour renverser la vague de mécontentement qui s'élevait dans la population.

Cet été, 100 000 personnes avaient manifesté sur la colline parlementaire, scandant des slogans anti-conservateur et réclamant des emplois.

Il s'en promenaient une énorme boîte de conserve de soupe Campbell montrant le visage de la nouvelle leader. O y lisait «Crematory» (crématoire).

Après le départ de Mulroney, les conservateurs espéraient malgré tout décrocher un troisième mandat avec la blonde avocate de la Colombie-Britannique.

D'abord ministre de la Justice, puis propulsée au prestigieux ministère de la Défense nationale, Kim Campbell lança donc ses troupes dans la bataille au début de septembre après un long été de cajoleries électorales.

Mais la curiosité suscitée chez les électeurs au cours de la belle saison se solda par une défaite sans précédent dans l'histoire politique canadienne. Un grand parti venait d'être foudroyé. Le règne de Kim Campbell aura duré 123 jours.

«Je crois qu'il est dans l'intérêt de mon parti que je démissionne à titre de leader. C'est la meilleure chose à faire pour moi et mon parti», a-t-elle déclaré quelques jours après sa proposition d'un plan de reconstruction devant être dévoilé en juin prochain.

Jean Charest doit maintenant résoudre un problème d'une extrême complexité. Ecrasé entre le Reform party de Preston Manning et le Bloc québécois de Lucien Bouchard, le PC n'a plus que deux députés aux Communes: celui de Sherbrooke et l'ex-maire de Saint-John's, Nouveau-Brunswick, Elsie Wayne.

Au cours de l'histoire politique canadienne, les conservateurs avaient garni leur tableau de chasse de grandes victoires électorales.

Leurs succès récents commencent en 1984. John Turner a remplacé Pierre Elliott Trudeau et Brian Mulroney a délogé Joe Clark à la direction du Parti conservateur.

Le «p'tit gars de Baie-Comeau» parvient donc aisément à évincer les libéraux ancrés à Ottawa depuis presque un quart de siècle.

Avec 211 députés aux Communes, les bleus décrochent cette année-là la plus importante majorité aux Communes depuis John Diefenbaker, le chef adulé par les conservateurs depuis près de trente ans.

Voulant lui aussi entrer dans l'histoire aux côtés de «Dief», Brian Mulroney a raison une seconde fois de John Turner en 1988. La récolte est moindre mais fort respectable: 169 députés.

Quand il démissionne en février 1993, Brian Mulroney affirme que son parti est toujours aussi puissant, aussi redoutable qu'aux premiers jours de la confédération.

«C'est une époque, le conservateur Sir John A. Macdonald, resta à la tête du pays durant près de dix ans. En terme de longévité politique, Brian Mulroney est au second rang chez les conservateurs, devant Diefenbaker.

Mais depuis le 25 octobre 1993, les conservateurs craignent pour l'avenir de leur prestigieux parti.

## Manning réclame une réforme du régime de retraite des députés

Ottawa (PC) — Le leader du Reform Party Preston Manning presse le premier ministre Jean Chrétien de donner l'exemple en matière d'économies en déposant rapidement un projet de loi visant à réorganiser le régime de retraite lucratif des députés.

M. Manning a écrit au premier ministre pour lui demander officiellement d'apporter des changements au régime permettant aux députés de ne pas y adhérer et de voir à leurs propres besoins en ayant recours à des régimes privés ou individuels.

Un tel geste donnerait au Parlement plus d'autorité morale pour demander aux Canadiens de se serrer la ceinture au nom de la réduction du déficit, dit M. Manning dans la lettre rendue publique hier.

Le régime de retraite des députés a été critiqué par des groupes comme la Coalition nationale des citoyens, un or-

ganisme qui surveille de près le gouvernement, parce qu'il est trop généreux. Les députés ayant servi six ans ou plus peuvent commencer à toucher une pension — payée à vie — immédiatement après avoir pris leur retraite ou s'être fait battre aux élections, quel que soit leur âge.

Les libéraux ont promis de réformer le régime de retraite et de mettre fin au système de double avantage — permettant à un ancien député de toucher une pension et un salaire du gouvernement en même temps.

Cependant, le gouvernement attend les résultats d'une étude indépendante sur les salaires, pensions et avantages sociaux payés aux parlementaires, a déclaré Bob Douglas, le porte-parole du président du Conseil du trésor Art Eggleton.

«Elle est attendue au début de la nouvelle année», dit M. Douglas.

## Mal lancée, l'année se termine du bon pied pour le Parti québécois

NORMAN DELISLE  
PRESSE CANADIENNE

Québec — Bien que le Parti québécois ait continué de dominer dans les sondages en 1993, son chef Jacques Parizeau a connu plus que sa part de déboires. L'année qui s'achève avait en effet bien mal commencé mais elle s'est terminée du bon pied.

Le président du PQ a commis en janvier 1993 une malheureuse déclaration sur la non-pertinence du vote des minorités ethniques pour l'accession du Québec à la souveraineté et il a été forcé l'été dernier de désavouer une proposition de l'exécutif sur la question de l'affichage devant le tollé des militants et des médias.

Pas étonnant devant cette conjoncture que l'image du chef et son style de leadership soient souvent mis en cause dans l'opinion, que ce soit par des citoyens ou des militants. En dépit des revers de sa direction, de récents sondages indiquent pourtant qu'une majorité d'électeurs, mécontents du gouvernement libéral, favorisent l'opposition dans leurs intentions de vote.

Cet appui place le PQ à la porte du pouvoir mais les embûches demeurent multiples et les interrogations nombreuses face à l'avenir de l'option indépendantiste.

Souvent perçu comme trop élitiste et un peu distant, M. Parizeau continue d'indisposer non seulement les indécis, souvent très importants parce qu'ils se branchent dans l'isoloir, mais aussi certains indépendantistes convaincus.

«Jacques Parizeau n'a pas su répondre à mes attentes. Il a encore une fois démontré son incapacité à projeter une image modérée, réfléchie et rassurante», écrivait le 9 novembre un jeune lecteur indépendantiste, François Desrochers, dans une lettre reproduite dans un quotidien de Montréal.

«Je commence à en avoir l'habitude. Qu'est-ce que vous voulez, mais l'important, ce sont les intentions de vote», disait le président du PQ devant le Conseil national de son parti en décembre.

En dépit de ce «problème», le PQ se prépare activement à prendre la relève d'un gouvernement libéral exsangue et démotivé, qui aura donné jusqu'au départ de M. Bourassa l'impression de fin de régime. À peu près la moitié de ses 125 candidats aux élections ont déjà été choisis ou sont sur le point de l'être.

Plusieurs recrues prestigieuses se sont jointes à l'équipe en 1993: le groupe comprend entre autres l'ancien président de la Caisse de dépôt et de placement Jean Campeau, l'ex-présidente de la Fédération des infirmières du Québec

Diane Lavallée, le président de la Communauté urbaine de Québec, M. Michel Rivard, l'avocat criminaliste Serge Ménard et même une recrue du Parti Egalité, le député de Westmount Richard Holden.

Le parti jouit par ailleurs d'un noyau de parlementaires aguerris, dont plus d'une demi-douzaine siègent à l'Assemblée nationale depuis 17 ans et ont déjà exercé le pouvoir. Deux de ses membres ont cependant été mis sur la sellette suite à des accusations de malversations de fonds.

Par contre, de nombreux aspirants se bousculent aux portes de chaque assemblée d'investiture du PQ pour le choix de candidats, témoignant ainsi de la vigueur de l'opposition et des vents qui lui semblent favorables.

Le programme du parti a été peaufiné au cours de nombreux congrès et ses défenseurs pensent qu'il constitue une base solide pour inspirer l'action d'un futur État sous la gouverne du Parti québécois.

Enfin, pour la première fois, le PQ s'est associé au Parlement fédéral à l'équipe du Bloc québécois de M. Lucien Bouchard, qu'il a appuyé aux élections fédérales et qui promet de lui rendre la pareille aux prochaines élections provinciales.

En dépit d'une conjoncture favorable, l'opposition officielle à l'Assemblée nationale a éprouvé en quelques occasions certains ratés au cours de l'année. Sa tentative de soulever les forces nationalistes dans sa bataille linguistique pour contrer l'adoption de la loi 86 a échoué.

Le Parti québécois a paru peu crédible auprès des 325 000 employés du secteur public en les défendant contre les lois 102 et 198 du gouvernement Bourassa puisqu'il avait agi de façon tout aussi condamnable en mars 1983 en réduisant arbitrairement et unilatéralement les salaires des syndiqués de 20% par l'adoption d'une loi matraque.



Au nom de tous les transplantés ayant bénéficié d'une greffe en 1993, Québec-Transplant tient à remercier toutes les personnes, familles, associations et entreprises qui ont apporté leur participation bénévole à la cause du don d'organes.

- Familles des donneurs
- Monsieur Marcel Leboeuf, comédien
- Association canadienne des dons d'organes
- Alcan, Club Challenger
- Canadian, Pratt & Whitney Canada
- Association des clubs de tennis intérieur
- Barreau du Québec
- Chevaliers de Colomb
- Corporation des comptables agréés
- Fondation Paul Giroux
- Groupe Léger & Léger

Meilleurs vœux de Noël et de Bonne Année!

LE DEVOIR  
PLACE  
À LA  
RENTRÉE  
CULTURELLE  
1994!

théâtre •  
spectacle •  
musique • télévision  
• cinéma • radio •  
arts visuels •  
disques • vidéo

cahier spécial  
22 JANVIER 1994

tombée publicitaire  
14 janvier 1994

service  
de la publicité  
(514) 985-3399

télécopieur  
(514) 985-3390

LE DEVOIR

## LE MONDE

EN BREF

MERCENAIRES ALLEMANDS  
EN EX-YOUGOSLAVIE

Munich (Reuter) — La police frontière allemande a annoncé hier l'arrestation en l'espace de deux jours de deux Allemands affirmant servir comme mercenaires en ex-Yougoslavie. Un homme de 25 ans arrêté à la gare de Salzbourg, à la frontière entre l'Autriche et l'Allemagne, a dit combattre depuis six mois avec les forces bosniaques à Sarajevo et il a produit une carte d'identité militaire bosniaque. Les Allemands ont le droit de s'engager comme mercenaires mais l'homme, dont l'identité n'a pas été précisée, était recherché en Allemagne pour vol. Le second, un néo-nazi présumé de 21 ans intercepté mardi à la gare de Salzbourg, a dit à la police avoir servi pendant un an dans l'armée croate.

LES INTÉGRISTES  
TUENT TOUJOURS EN ALGÉRIE

Alger (d'après Reuter) — Un Belge et son épouse d'origine algérienne ont été retrouvés assassinés hier à leur domicile de la région de Bouira, à 90 km au sud-est d'Alger. Les victimes, Robert Bernard et son épouse, Fadila Ikhlaf, étaient tous deux ressortissants belges. Fadila, âgée de 40 ans, avait opté pour la nationalité belge à son mariage avec Bernard. Au total, 25 étrangers ont été tués en Algérie depuis septembre et au moins 159 Algériens ont trouvé la mort au cours du seul mois de décembre dans la vague de violence politique qui secoue le pays. Le dernier en date était le poète et professeur Youssef Sebti, assassiné mardi à l'Institut agronomique d'Alger, vraisemblablement par les intégristes.

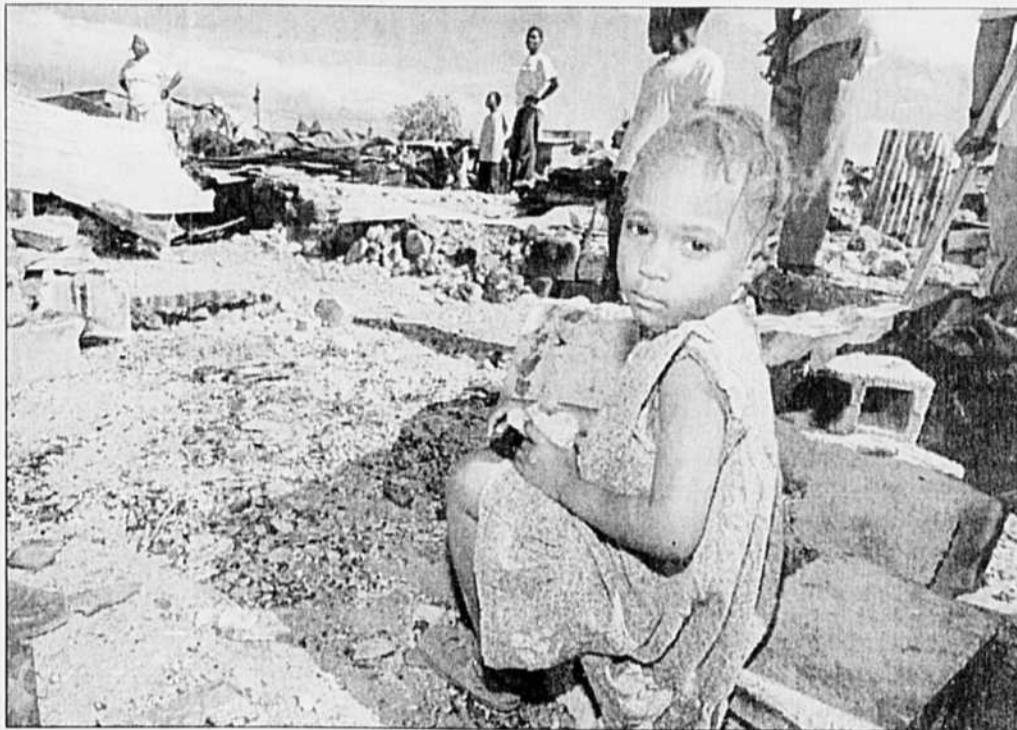
MENACES CONTRE LES ENFANTS  
À RIO DE JANEIRO

Rio de Janeiro (AFP) — Une quinzaine d'enfants des rues, certains d'entre eux survivants du massacre de la Candelaria perpétré le 23 juillet dernier par des policiers en plein centre de Rio de Janeiro, ont reçu de nouvelles menaces de mort, a averti hier Mme Ivonne de Melo, artiste sculpteur, qui s'occupe bénévolement des enfants des rues. Mme Melo a déclaré que plusieurs «gamins terrorisés» lui avaient téléphoné dans la nuit de lundi à mardi d'un quartier de la zone nord de la ville. Meier, pour lui demander secours. «Des hommes en voiture, armés de revolvers et de mitraillettes et exhibant une carte de policier leur ont dit de "dégager" (...) sous peine de devenir des "boules de sapin de Noël", a-t-elle expliqué.

10 000 NOUVEAUX RÉFUGIÉS  
FUIENT L'AFGHANISTAN

Samarkhel (Reuter) — Plus de 10 000 civils ont fui les combats de ces deux derniers mois entre factions rivales afghanes à l'est de Kaboul, contraignant les organisations humanitaires à dresser des camps de réfugiés de fortune. Un premier groupe de 4000 réfugiés a été installé cette semaine sous des tentes près du village de Samarkhel, à 15 km de Djalalabad sur la route entre Kaboul et le Pakistan. «Au début, nous n'avions pas réalisé l'ampleur de ce mouvement de population», a déclaré Pierre Krahenbuhl, directeur du CICR à Djalalabad. «Tout à coup, nous nous sommes retrouvés avec 10 000 personnes déplacées dans la ville et nous avons du imaginer des solutions et voir ce qu'on pouvait faire pour eux», a-t-il ajouté.

## Lendemain de massacre à Cité-Soleil



CETTE PETITE FILLE contemple ce qui reste de ce qui fut son abri, dans le misérable faubourg de Cité-Soleil, adjacent à la capitale haïtienne. Une trentaine de personnes auraient été tuées au cours de l'expédition punitive organisée lundi par un groupe armé hostile au retour du président Jean-Bertrand Aristide dans ce faubourg populaire. Selon des sources hospitalières, les victimes auraient été tuées par balles ou dans l'incendie délibéré de leurs abris. Il y aurait quelque 500 nouveaux sans-abri à la suite de cette violence des «néo-duvaliéristes».

## Tension au Sud-Liban

3 morts,  
3 blessés

Marjayoun (AFP) — Trois roquettes de type Katioucha ont visé, tard hier soir, la zone occupée par l'Etat hébreu dans le sud du Liban, sans faire de victime, a-t-on appris auprès de l'Armée du Sud-Liban (ALS, milice supplétive d'Israël).

Les roquettes, tirées depuis une région où le Hezbollah pro-iranien est bien implanté, sont tombées aux alentours de Rabbat-Talatine, un village proche de la frontière entre le Liban et Israël, a-t-on précisé.

Ces tirs sont intervenus alors qu'un calme précaire régnait depuis la mi-journée au Sud-Liban, où des duels d'artillerie ont opposé depuis l'aube mardi les combattants du Hezbollah à l'armée israélienne et sa milice auxiliaire locale.

Les échanges de tirs et les raids aériens menés mardi par Israël contre un fief du Hezbollah ont fait au cours des dernières 48 heures 3 tués et 3 blessés dans les rangs de la formation intégriste et six blessés parmi la population civile, selon un bilan établi de différentes sources.

## Les négociations du Caire

Patience, disent  
les Israéliens

D'APRÈS AFP ET REUTERS

Le retrait d'Israël de Gaza et Jéricho sera terminé à la date prévue du 13 avril, a estimé hier à Rome le vice-ministre israélien des Affaires étrangères Yossi Beilin.

Il a déclaré au cours d'une conférence de presse que le fait que les pourparlers sur les modalités du retrait aient duré plus longtemps que prévu ne signifiait pas que l'application de l'accord du 13 septembre serait retardée.

«D'une façon générale, je crois qu'il est toujours possible de respecter la date-butoir du 13 avril», a ajouté Beilin.

Pendant ce temps, hier au Caire, Israéliens et Palestiniens ont mis au point, avec l'aide de l'Égypte, des «idées» pour résoudre les trois principaux problèmes entravant la conclusion d'un accord global sur l'autonomie et Israël attend la réponse du chef de l'OLP Yasser Arafat.

«Nous sommes parvenus à un terrain d'entente sur les trois ou quatre questions majeures, à savoir le point de passage sur le pont (reliant Jéricho à la Jordanie), la zone de Jéricho et quelques problèmes concernant la bande de Gaza», a déclaré le chef de la diplomatie israélienne Shimon Peres au terme des travaux du comité de liaison entamés lundi soir au Caire.

M. Peres a cependant laissé clairement entendre que la balle est désormais dans le camp palestinien: «nous attendons la réponse de la direction palestinienne». Une fois cette réponse connue, «nous donnerons immédiatement et simultanément notre propre réponse».

Après ses déclarations sur la Bulgarie et la Roumanie

Jirinovski  
scandalise  
tout le mondeMême le département d'État ajoute  
sa voix au concert d'indignation

Les dernières déclarations fantaisistes de Vladimir Jirinovski ont fait des vagues hier, alors que toute une série d'officiels, russes, américains, roumains et bulgares ont réagi avec vigueur et scandale aux nouvelles envolées verbales du «fou de Moscou» qui a obtenu près de 25% des suffrages au scrutin de liste lors des élections du 12 décembre en Russie.

D'APRÈS AFP ET REUTERS

Instamment prié de partir après avoir insulté le président bulgare Jeliou Jeleu, le dirigeant ultranationaliste russe a quitté hier Sofia pour Moscou, a annoncé aux journalistes le président bulgare lui-même.

L'ambassadeur russe à Sofia m'a informé que M. Jirinovski avait quitté Sofia pour Moscou», a-t-il dit. Mardi, la Bulgarie avait donné 24 heures au dirigeant extrémiste russe pour quitter son territoire.

Les réactions ont plu hier autour des propos fantaisistes d'un homme qui, ces derniers jours, a demandé au président bulgare de quitter son poste, traité la Roumanie d'«Etat artificiel» peuplé de «tsiganes italiens», accusé la Turquie et la Grèce de vouloir conquérir les Balkans et le Caucase, et recommandé l'absorption de la Macédoine par la Bulgarie, entre autres.

L'ambassadeur russe Alexander Adevcev a dit avoir passé trois heures et demie pour obtenir une place sur un vol de l'Aeroflot après l'annulation, à la suite d'une grève sauvage des pilotes, du vol des lignes aériennes bulgares qui devait ramener Vladimir Jirinovski à Moscou, a rapporté le président Jeleu.

L'ambassadeur a dit à des journalistes qu'il avait présenté ses excuses au chef de l'Etat bulgare pour le comportement du dirigeant nationaliste.

«J'ai dit regretter que des citoyens russes en visite privée en Bulgarie puissent faire des déclarations qui ne correspondent pas à l'éthique et à la culture d'hommes politiques», a dit le diplomate.

Un haut responsable du ministère russe des Affaires étrangères a accusé hier Jirinovski d'avoir «violé les

règles universelles de politesse». Evgueni Prokhorov, chef du département juridique du ministère des Affaires étrangères, a affirmé que les propos du président du soldisant Parti libéral-démocrate de Russie n'engageaient pas le gouvernement russe.

A Bucarest, on fulmine. Le ministre roumain des Affaires étrangères Teodor Melescanu a jugé hier «extrêmement graves» les propos de Jirinovski sur la Roumanie, précisant que l'ambassadeur russe à Bucarest avait été convoqué à ce sujet.

M. Melescanu a ajouté qu'il n'était «pas exclu» que Jirinovski soit déclaré *persona non grata* en Roumanie et souhaité «une prise de distance très claire des autorités de la Fédération russe par rapport à ces déclarations».

Les parlementaires roumains, toutes tendances confondues, ont également vivement réagi aux propos du leader russe, un sénateur du parti de la Démocratie sociale (au pouvoir) affirmant que M. Jirinovski était «un personnage politique issu des cauchemars de l'histoire».

Le leader du parti ultranationaliste Romania Mare (Grande Roumanie), Vadim Tudor, a traité M. Jirinovski de «fou» tandis qu'un animateur de la radio roumaine le surnommait Vladimir «Adolfovitch» Jirinovski.

Quant aux USA, ils ont condamné hier les opinions «antisémites et racistes» du très coloré politicien russe.

«Je dirais que Jirinovski a derrière lui une histoire de déclarations publiques incendiaires et le gouvernement américain condamne les opinions antisémites, racistes et xénophobes exprimées dans plusieurs déclarations de M. Jirinovski», a déclaré un porte-parole du département d'État, David Johnson.

À la tête de l'Union européenne pour les six prochains mois

## Les Grecs tapent sur les nerfs des Européens

Face au malaise sur Chypre, la Macédoine et l'Europe, Athènes est de plus en plus tentée de jouer la carte américaine

À compter du 1er janvier 1994, la Grèce occupera pour six mois la présidence tournante de l'Union européenne (ex-CEE). Cette prise de fonctions survient à un moment délicat, alors qu'Athènes — retombé sous la gouverne des socialistes depuis le 10 octobre — est en conflit larvé avec la plupart de ses partenaires européens. L'un des «os» les plus durs de ce conflit concerne la Macédoine, ex-république yougoslave qui vient d'être reconnue par la plupart des pays d'Europe, mais que la Grèce ne veut pas voir utiliser ce nom qui appartient exclusivement — prétend Athènes — à l'héritage hellène. En outre, le

ministre des Affaires européennes Théodore Pangalos a traité il y a quelques semaines l'Allemagne de «géant à force bestiale et à cervelle d'enfant». Pour finir, les relations avec la Turquie sont de plus en plus tendues, notamment depuis que la nouvelle doctrine militaire grecque, qui vient d'être énoncée, réaffirme avec force l'activisme d'Athènes sur la question de Chypre, il envahie en 1974 par l'armée turque. Notre collaborateur a séjourné récemment en Grèce, où il a notamment rencontré M. Pangalos. Portrait diplomatique d'un pays controversé qui fait désormais du nationalisme un mot d'ordre officiel.

économique de leur voisin.

Lors du même discours, le nouveau premier ministre a averti Ankara que toute tentative de modifier le statu quo à Chypre serait perçue par la Grèce comme un *casus belli*, déclaration qu'il a explicitée quelques semaines plus tard lorsqu'il a annoncé que l'île fera désormais partie du dispositif de défense hellénique.

Selon M. Pangalos, le fond du malentendu avec Skopje «n'est pas le nom, mais le désir. Pourquoi d'ailleurs mentent-ils le soleil de Vergina sur leur drapeau? Pourquoi ne veulent-ils pas reconnaître nos frontières?» Bien sûr, admet-il, «ce petit Etat ne menace rien ni personne à l'heure actuelle. Mais dans le cas d'une instabilité généralisée dans le sud des Balkans, nul ne peut prédire ce qui arrivera. C'est alors que cette revendication prendra toute son importance».

Après la reconnaissance par les pays européens de la Macédoine, à la mi-décembre, Athènes se voit désormais un peu coincé. Selon une source proche de M. Papandreu, la survie de la Macédoine dépendra de sa capacité de collaborer avec la Grèce. «Nous croyons que ce pays ne peut survivre qu'avec des transfusions continues», conclut cette source avec un sourire laconique, traçant sur un bout de papier une carte sommaire de la «République de Skopje» divisée en trois. «Vous savez, il y a des gens qui croient que l'avenir, c'est cela...»

Bien que la Macédoine ne représente aucun danger immédiat pour la Grèce, il en va tout autrement de l'Albanie. Non pas en raison d'une quelconque «menace» en provenance de ce petit pays aux abois. Mais plutôt en raison de l'instabilité grandissante dans la région, et du danger d'un débordement vers le sud d'une Serbie vouée à la consolidation de son territoire «historique», y compris la région autrefois autonome du Kosovo, peuplé à 90% par des Albanais.

Vu d'Athènes, tout changement violent fera naître une nouvelle Bosnie. «Le Kosovo est une source de catastrophe potentielle», affirme M. Pangalos. «Je crois qu'il y a une seule réponse: une Yougoslavie unie et démocratique.»

Rien ne paraît, pour l'instant, plus improbable. Si le conflit qui déchire l'ex-Yougoslavie se superpose à celui, commercial, qui oppose les Etats-Unis à l'Europe pour la maîtrise des Balkans, toute tentative d'alignement d'Athènes sur les positions américaines ne peut être que porteuse de dangers.

M. Papandreu devra faire preuve d'une grande capacité de manœuvre. Mais il devra également formuler des enjeux clairs pour un pays gagné par l'incertitude. Sinon, son mandat de la «deuxième chance» pourrait bien s'avérer celui... de la dernière chance.

FRED A. REED

COLLABORATION SPÉCIALE

Athènes — En mettant fin à trois ans et demi de gouvernement ultralibéral le 10 octobre, les Grecs ont signifié à leurs partenaires européens ainsi qu'à eux-mêmes balkaniques une nette volonté de changement de cap, autant en politique intérieure qu'économique qu'en politique étrangère.

«Enfant gâté» de l'Europe gavé de subventions communautaires, la Grèce demeure la seule puissance économique des Balkans — et la seule démocratie. Après avoir servi de relais balkanique des Douze, elle penche à nouveau vers les Etats-Unis, vivement préoccupée par l'expansion communautaire — lire: allemande — dans la péninsule.

Ainsi, la nouvelle dynamique qui s'installe à Athènes au lendemain de l'élection d'un gouvernement majoritaire dirigé par Andreas Papandreu, ne pourra qu'avoir un effet d'entraînement dans toute la région. Une région que le ministre adjoint de l'Economie nationale, M. Georges Kandalepas, décrit comme «notre arrière-pays naturel».

Le retour triomphal au pouvoir du PASOK (Mouvement socialiste pan-hellénique) a réhabilité son père fondateur, évincé en 1989 par une alliance entre la «Nouvelle démocratie» dirigée par Constantin Mitsotakis et la gauche eurocommuniste. Le nouveau gouvernement n'a jusque ici pas laissé paraître la moindre trace de cet anti-américanisme viscéral qui avait pourtant marqué les premiers mandats de M. Papandreu.

Au contraire, les intérêts de Washington, toujours présents en Grèce, trouveront désormais, semble-t-il, une oreille plutôt sympathique à Athènes. Le président Clinton n'a pas tardé à inviter son homologue à venir dialoguer à la Maison-Blanche. Et l'affaire de l'arrestation à Athènes, par la police grecque, de deux agents armés et déguisés de la CIA, fin novembre, a été balayée sous le tapis.

Durant la récente campagne, jouant habilement la sur-enchère nationaliste sur la question macédoienne, M. Papandreu a réussi à piéger son adversaire, l'accusant d'avoir négligé les intérêts historiques de la Grèce, qui comprennent l'alliance orthodoxe avec la Serbie, et ce pour faire plaisir aux puissances européennes, notamment à l'Allemagne.

Au pouvoir, M. Mitsotakis a voulu vendre aux enchères des pans entiers de la richesse nationale, touchant même aux îles et aux parcs nationaux, aux chemins de fer, au réseau national d'électricité et au système téléphonique.

Avant promis d'assainir les finances publiques et de maîtriser le déficit, le premier ministre déchu n'a fait que remplir les poches de sa famille et de ses proches, pendant que le déficit grimpeait et que les licenciements se multipliaient.

Rien d'étonnant alors que le retour en force à Athènes d'une formation que l'on se plaisait à traiter de «dinosaure» ait eu de quoi froisser les susceptibilités au sein d'une Europe déjà éprouvée aussi bien par son incapacité de maîtriser le chômage que par sa faillite en Bosnie.

«L'Europe a de sérieux problèmes. Elle ne saurait plus être gouvernée que par des banquiers. Il faut qu'elle le soit par des élus des peuples», déclare une source très proche du premier ministre. «Les indices économiques, c'est évident, ne suffisent plus. Voilà pourquoi certains politiciens européens ont si violemment réagi à l'élection du PASOK. Ils ont compris que, dès que la Grèce assumera la présidence de la CE, le 1er janvier, nous en parlerons plutôt franchement.»

Toutefois, fait-on savoir dans les milieux officiels, les années où la formation de M. Papandreu jouait les trouble-fête sont révolues. «Nous n'avons pas une grande marge de manœuvre dans une économie intégrée au systé-

me européen et mondial», nous a expliqué M. Théodore Pangalos, ministre adjoint aux Affaires étrangères, responsable de la politique européenne. «Il faut réviser nos rapports avec la CE. D'accord, nous sommes les moins bien placés des Douze. Par contre, seul le Luxembourg peut appliquer intégralement le traité de Maastricht.»

Si les Grecs, en réélisant M. Papandreu, ont voté pour le pain et l'emploi, ils ont aussi voté pour une fierté nationale qu'ils avaient considérée bafouée, surtout dans l'affaire macédoienne.

L'affaire macédoienne:  
Athènes coincé?

Soucieux de ne pas rompre avec ses alliés idéologiques de la droite européenne, notamment le chancelier Helmut Kohl et le premier ministre britannique John Major, M. Mitsotakis n'a jamais pu articuler de vision claire du rôle de son pays dans le borbier balkanique, encore moins sur cette épineuse question de la «FYROM», selon l'acronyme officiel de «l'ancienne république yougoslave de Macédoine», récemment reconnue diplomatiquement par plusieurs pays européens, au grand dam de la Grèce.

Tout en voulant appuyer — orthodoxie oblige — les dirigeants serbes que sont Slobodan Milosevic et Radovan Karadzic, l'ancien premier ministre a failli accepter que le nom du nouvel Etat contienne le mot «Macédoine», ce qui a précipité le déclenchement des élections. Des élections que M. Mitsotakis n'a pu gagner, malgré les conseils du grand stratège américain James Carville.

Malgré la course aux armements dans laquelle il a engagé son pays (achat de plus de 500 chars blindés auprès des Etats-Unis et des Pays-Bas dans la seule année 1992, selon des chiffres de l'ONU), M. Mitsotakis a été perçu comme «mou» à l'endroit de la Turquie.

Dans son discours inaugural, M. Papandreu a rompu toute négociation avec «la République de Skopje» (la Macédoine), pendant que d'autres officiels du nouveau gouvernement évoquaient, en termes à peine voilés, l'importance du port de Thessalonique pour la survie

Théodore  
Pangalos

## É D I T O R I A L

## Des ordres dans les limbes

Gilles Lesage

Le projet de loi 140 modifiant le Code des professions et l'ensemble des lois constitutives des 41 ordres professionnels est resté sur le carreau de l'Assemblée nationale, lorsqu'elle a ajourné ses travaux jusqu'à la mi-mars prochain.

Présentée trop tardivement par le gouvernement, l'importante pièce législative n'a pu franchir avant les Fêtes les multiples étapes menant à son adoption et à son entrée en vigueur. Le ministre, M. Raymond Savoie, en blâme l'opposition officielle. Mais il n'a qu'à s'en prendre à lui-même si, au moment de quitter son poste ministériel, il ne peut porter cette réforme essentielle à son bilan personnel.

On s'explique d'ailleurs assez mal les retards de dernière heure qui ont relégué le projet aux limbes. Il y a risque désormais de mourir au feuillet de l'Assemblée et de la Législature en cours, mettant ainsi en péril un énorme travail qui, en dépit de ses imperfections, pouvait donner des fruits abondants. Ce qui aurait pu être le cadeau du 20ème anniversaire de l'Office des professions en deviendra le cauchemar. Durant trois ans, l'Office avait révisé, consulté, proposé et rédigé. Il en était résulté, il y a près d'un an, un avant-projet ministériel, soumis durant plusieurs jours à la consultation et à des audiences publiques. M. Savoie promettait ensuite un projet de loi pour le début de l'été, de sorte que les nombreux intéressés puissent en prendre part et le commenter avant l'automne. Pour des raisons obscures, le texte législatif a été repoussé à la mi-novembre, laissant trop peu de temps pour la suite ordonnée et réfléchie des choses.

Cafouillage pénible. Le gouvernement se laissant lamentablement trainer les pieds, ce n'est en effet qu'au terme d'une longue séance nocturne — en fait, à 5h30 le matin du 10 décembre — que M. Savoie a pu présenter et faire adopter en principe son projet de loi. Étrange rituel, entre l'aube et l'aurore, de la part d'un ministre pour qui « ce projet de loi est la plus importante modification envisagée aux lois professionnelles ». Pourquoi cette parade nocturne quand il s'agit d'une mise à jour importante qui aura pour effet de rendre le mécanisme disciplinaire plus transparent, plus accessible, plus rapide, mais aussi plus sévère, et qui surtout lui donnera ou lui rendra la crédibilité, condition essentielle de son efficacité? Le ministre a mis bien peu de chances de son côté pour faire adopter, encore selon ses termes, « un projet à la fois modeste et ambitieux qui vise à apporter des solutions concrètes à des problèmes réels ».

À vrai dire, le gouvernement aurait voulu boussiller ce projet — d'ailleurs décrié par des ordres professionnels influents et le Conseil qui regroupe quelque 240 000 professionnels — qu'il n'aurait pas agi autrement. Avec raison, les porte-parole péquistes, surtout les députés Jocelyne Caron (Terrebonne) et Pierre Bélanger (Anjou) ont fait ressortir la mauvaise planification et l'absence de transparence gouvernementale, plus pitoyables encore dans un projet qui prétend s'en inspirer et l'insuffler à des ordres névralgiques. Leurs remarques sont d'autant plus pertinentes que la réforme ne va pas aussi loin qu'elle le devrait, et qu'elle comporte des failles et des carences qu'un examen minutieux et approfondi permettrait de corriger, du moins en partie.

Mal leur en prit. Au lieu de prendre acte des nombreuses doléances de l'opposition — notamment quant au traitement des plaintes, surtout à caractère sexuel, le ticket modérateur pour la révision des décisions du syndicat, la francisation et la féminisation des termes, le secret professionnel, les ordres à titre réservé, et le reste — le ministre s'en prend plutôt à l'opposition parlementaire. Comme si la révision

d'une loi aussi fondamentale, après 20 ans d'expérience précieuse, et qui compte plus de 450 articles, pouvait se faire par enchantement, dans la fébrilité et la bousculade d'une fin de session dominée par deux lois spéciales, relatives à la construction, et la transition de M. Bourassa à M. Johnson. Des amendements? Le ministre n'en a cure, comme s'il était fatigué, avait hâte d'en finir et de retourner pratiquer le notariat à Val d'Or.

Pourtant, parmi les 41 ordres visés, au moins un, celui des psychologues, s'est donné la peine de réagir au projet ministériel, non pas pour le féliciter, mais pour réclamer des normes plus sévères. Seul ordre ayant, depuis dix ans, clairement interdit les relations sexuelles entre professionnel et client, l'Ordre professionnel des psychologues considère que les dispositions contenues à cet égard dans le projet 140 constituent un net recul. Il demande donc au gouvernement de le modifier, de façon à interdire nettement toute activité sexuelle dans le cas des pratiques professionnelles qui reposent sur un lien privilégié de confiance. De plus, insiste l'Ordre, un professionnel ne doit pas profiter de la vulnérabilité d'un ex-client pour s'attirer des faveurs sexuelles, pour poser des gestes ou tenir des propos injustifiés à caractère sexuel.

**Le Code des professions reste sur le carreau.**

Talonné à ce titre litigieux et, de façon plus générale, sur la protection du public que le Code en gestation est censé assurer de façon étanche, le ministre farfouille et tergiverse, se félicite du travail accompli et pourfend les détracteurs de son chef-d'oeuvre. Il accuse même l'opposition de faire un filibuster (obstruction systématique), alors qu'elle se livre à son devoir normal de vigilance et de cohérence. Excédé, pour se défendre, il décrie même les dispositions ontariennes, plus sévères que celles qui sont prévues au Québec quant aux fautes à caractère sexuel.

À vrai dire, en même temps qu'il voulait procéder « à la bonne franquette », selon ses propres termes et au grand déplaisir de ses critiques péquistes, le ministre laisse une double et pénible impression: non seulement ne veut-il pas corriger et améliorer son projet, pour le rendre plus acceptable et utile au grand public, mais le parrain ne semble plus tenir du tout à ce que son « bébé » entre en vigueur. Autrement, il aurait fait en sorte qu'il soit présenté et étudié à des heures normales et raisonnables, et non indues, et il aurait agréé d'emblée bon nombre des suggestions de l'opposition.

Faut-il se réjouir de cette attitude étrange et cachottière? Oui et non. Oui, parce que l'étude du projet (qui n'a franchi que 59 des 453 articles) peut être poursuivie pendant l'intersession et, pour peu que le gouvernement le veuille, être complétée calmement dès le mois de mars. Non, en raison de plusieurs signes inquiétants. Le ministre Savoie quitte son poste en janvier et son successeur voudra probablement remettre l'ouvrage sur le métier. D'autant que les ardents promoteurs de la réforme à l'Office ont été mis de côté et remplacés par des dirigeants qui n'ont pas encore fait leurs preuves en cette matière. À l'exception de la nouvelle vice-présidente, Mme Sylvie de Grandmont qui, jusqu'à ce jour, présidait le Conseil interprofessionnel et menait la charge contre l'« ingérence » et le « dirigisme » gouvernemental.

Cela n'augure rien de bon pour un essai de réforme qui, malgré ses faiblesses, méritait un meilleur sort. Une fois de plus, c'est la protection du public, que l'on prétend pourtant servir, la main sur le coeur, qui en souffrira. Pour un Code des ordres professionnels? C'était pourtant une bonne idée.

## L E T T R E S

## Conjoints du même sexe: des précisions

Suite à la lecture de votre éditorial, il m'apparaît important d'apporter deux corrections à vos affirmations. Vous rapportez que la Ville de Montréal et d'autres villes et universités ont « devancé les législateurs et reconnaissent les unions entre personnes de même sexe, aux fins des avantages sociaux... ».

Tout d'abord, il me paraît erroné d'attribuer à un organisme le pouvoir de « devancer le législateur ». L'organisme a le pouvoir d'appliquer des mesures progressistes qui s'adaptent aux changements de société du moment qu'elles n'entrent pas en conflit avec les lois. Ainsi, dans le cas de certains avantages sociaux, la reconnaissance des conjoints de même sexe est possible car elle respecte cette règle et n'a d'implication réelle que sur la régie interne de ces compagnies. Par contre, dans le cas de certains autres avantages, les lois sont attaquées et c'est une autre histoire.

Dans le cas des pensions, par exemple, la volonté d'un organisme de reconnaître les conjoints de même sexe est déjouée par la loi de l'impôt qui ne reconnaît que les conjoints de sexe opposé. Il sera donc impossible à cet organisme de devancer le législateur car lui seul possède le pouvoir de changer la no-

tion de conjoints de même sexe qui se retrouve dans la loi de l'impôt ou dans le code civil, selon les cas.

En deuxième lieu, il importe d'attribuer les efforts progressistes, bien que réalisés à l'intérieur des lois, aux bons organismes. Dans le cas cité de la Ville de Montréal, la seule reconnaissance à laquelle on pourrait se référer en relation avec vos propos serait celle donnée dans le cadre des assurances collectives. Or, dans ce cas précis, c'est par la compagnie la Prudentielle d'Amérique, compagnie qui détient le contrat des assurances collectives de la Ville, que la reconnaissance s'établit. La Ville de Montréal, dans ses conventions, en fait même pas ces variations à l'intérieur des lois permises. Par exemple, dans les conventions qui sont négociées avec cet employeur, la définition reconnue de conjoint est la suivante: « signifie l'homme ou la femme qui sont mariés et cohabitent ou qui vivent maritalement et qui résident ensemble depuis trois ans ou depuis un an si un enfant est issu de leur union et sont publiquement représentés comme conjoints ». Cette définition limite aux conjoints de sexe opposé l'accès aux congés de type « décès du conjoint » et « reprise en charge lors de la naissance d'un enfant ». Pourtant, cette reconnaissance correspondrait aux latitudes permises par les lois.

Le but de mon intervention est de démontrer que tout mouvement pro-

gressiste, tant qu'il ne se traduit pas en terme de loi, demeure un discours théorique que plusieurs utiliseront comme paravent dissimulant une réalité très conservatrice. De plus, ce discours théorique endort les instances décisionnelles car il laisse croire que la réalité se déjoue des lois et qu'il suffit d'avoir des idées progressistes pour changer notre société.

Jean Boucher, .  
Président SAVM  
Montréal, 17 décembre 1993

## Pères, nous le sommes!

En réponse à la lettre parue dans LE DEVOIR du vendredi 10 décembre dernier, lettre qui traitait de la relation « père-enfant(s) », je crois qu'il ne faut surtout pas généraliser.

Des pères s'impliquant auprès de leur(s) enfant(s), j'en vois tous les jours: à l'école, dans leurs activités parascolaires (sports, musique, science, etc.), lors de diverses activités culturelles (cinéma, théâtre, jardins botaniques et zoologique, etc.).

Ces pères sont responsables, affectueux et surtout, fiers de l'être!!! D'un père de coeur et d'honneur (ayant la « garde partagée ») et au nom de tous les PÈRES dont on ne cesse de décrier l'irresponsabilité...

Daniel Marion  
Waterloo, le 23 décembre 1993

QUELLE HEURE EST-IL, M. JOHNSON?



## Les métamorphoses du Phénix

Si l'on a une période de l'année dédiée aux valeurs de la famille et de l'enfance c'est bien celle des fêtes! L'acteur américain River Phoenix, 23 ans, dont la mort récente par overdose a frappé l'opinion, les aura incarnées jusqu'au bout à l'écran comme dans la vie. On se souviendra sans doute de ses rôles dans « Mosquito Coast » de Peter Weir, dans « Stand by Me » de Rob Reiner ou encore de sa remarquable interprétation de jeune prostitué narcoleptique dans « My Own Private Idaho » de Gus Van Sant. Chacun de ses films illustre l'éternel dilemme du passage de l'adolescence à l'âge adulte. Voilà pourquoi sa mort brutale a fait vibrer de par le monde le coeur de sa génération.

Sa disparition saisit, un certain état de la culture politique en cette fin de siècle.

« J'avais 20 ans et je ne laisserai personne dire que c'est le plus bel âge de la vie ». Enfant star à l'irrésistible sex-appeal, fils millionnaire de parents pauvres, végétarien qui s'empiffrait de chocolat et de coca cola, écologiste et junkie tout à la fois, il aura vécu cette injonction célèbre de Paul Nizan jusque dans ces ultimes contradictions. Sa vie brisée nous fascine justement parce qu'elle nous donne à lire tant les aspirations irrésolues de notre époque que les éternels conflits entre générations.

Et ces conflits concernent le rituel de passage. Or il se trouve que dans nos sociétés soi-disant modernes, ce rite a été abandonné. Conséquence il n'y a désormais plus rien (sauf le service militaire et encore) pour marquer la séparation du jeune homme du monde de l'enfance. Aujourd'hui, par la magie médiatique, ce monde ne fait qu'un seul bloc indistinct ou dominant les valeurs de la jeunesse éternelle à l'aune de laquelle nous mesurons désormais la réussite. Cet état de chose, on s'en doute, ne crée pas d'authentique intégration. Pour ce faire, il importe



FULVIO CACCIA

de réintroduire symboliquement le risque, c'est-à-dire le rapport à la mort. Un excellent exemple de cette récréation nous est donné dans « La fureur de vivre », la grande réalisation de Nicolas Ray qui a rendu célèbre James Dean et auquel la rumeur persistante compare Phoenix.

Dans ce film culte, James Dean y interprète un jeune collègue qui doit chercher ailleurs qu'aupres d'un père démissionnaire, féminisé dans des tâches domestiques, un modèle des valeurs de courage et de conviction. Il est somme de prouver sa virilité en participant à une course de voitures volées lancées à tombeau ouvert vers une falaise. Le pari consiste à sauter le dernier du véhicule. On connaît la suite. Si l'on réchappe dans le film, Dean n'aura pas cette chance dans la vie avec sa Ferrari.

Signe de réussite sociale et d'appartenance de classe, la voiture est ici détournée de sa fonction pour devenir ce qu'elle a toujours été: un bolide. C'est par le biais de la vitesse que la voiture est dangereuse et de ce fait peut devenir un instrument de l'initiation pour la génération des années 50. Période qui coïncide, ô hasard, au début du consumérisme. Rappelons-le, la guerre est finie. C'est le début de la télé et du Rock'n'roll qui va mettre à mal les valeurs traditionnelles. Cette vague culminera par l'avènement de la contre-culture, la valorisation de l'écologie, 15 ans plus tard.

River Phoenix est le fils embléma-

tique de cette génération hippie qui prône la paix au Vietnam et le respect de l'environnement, fume du Hasch et du pot. Et croit à la rédemption par le sacré, même de pacotille. (Son prénom River provient de « rivière de la vie » dans « Siddhartha » de Herman Hesse).

Quarante ans plus tard, la révolte du jeune Phoenix ne passera donc plus par l'auto mais par la drogue, Instrument de « libération » et de statut social du propre père de « River », la drogue le sera également pour son fils. Mais cette fois elle sera « dure », histoire de bien marquer sa différence. À l'instar du prostitué toxicomane dans « My Own Private Idaho », River Phoenix succombera aux illusions des mondes artificiels. Car si hier les limites à dépasser étaient physiques — le terrain de course, la performance athlétique — aujourd'hui elles sont davantage intérieures, réduites à la frontière du corps. La drogue est le véhicule idéal du voyage et donc de ce fait la balise de nouvelles limites à transgresser. Voilà pourquoi sa consommation s'est accrue récemment auprès des jeunes stars d'Hollywood. Une tendance qui risque de faire bouler de neige.

Ce parcours n'est pas sans rappeler, au Québec, le parcours météorique d'un Emile Nelligan ou celui plus récent d'un Gilles Villeneuve. Car ces destins touchent à leur manière la plus envivante des épreuves: la vitesse. Telle est l'illumination rimbaldienne: parvenir à la fulgurance en faisant l'économie d'une démonstration bref du temps qui passe. Un dilemme qui rattache ces itinéraires à une très ancienne tradition classique: celle des héros. Voilà pourquoi leur vie est exemplaire et tragique. Leur sacrifice permet à la société toute entière de prendre la mesure de ses limites. Et de ses contradictions. Mais aujourd'hui il ne s'agit plus de défendre la cité ou de venger son honneur. L'enjeu consiste simplement à redonner un sens à la vie. Enjeu éternel.

## À PROPOS

## ... d'un crime

La loi prend parfois du retard sur la désapprobation sociale, alors qu'en d'autres circonstances, c'est la société dans son ensemble qui n'apporte pas à la loi le support nécessaire à son application. Le sort de la prohibition de l'alcool aux États-Unis, les nouveaux enjeux relatifs à la protection de l'environnement et l'attention accrue portée depuis une décennie à la violence faite aux femmes et aux enfants sont, de façons différentes, des exemples de ces relations complexes entre le droit et les valeurs sociales.

La notion de ce que constitue un crime, de même que nos attitudes face à la criminalité sont donc en

constante évolution et varient selon les époques et les cultures. Les délits de sorcellerie et de vagabondage, fréquents aux 17e et 18e siècles, ne sont plus que curiosités. Aujourd'hui, des mouvements très importants favorisent la prohibition de la détention d'armes à feu ou demandent des actions beaucoup plus énergiques à l'égard de la protection de l'environnement; autant d'exemples de l'évolution récente de notre société.

Tiré du Rapport de la Table ronde sur la prévention de la criminalité, Gouvernement du Québec 1993

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Directeur délégué à l'administration ANDRÉ LECLERC

Directeur de l'information BENOÎT AUBIN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, ROCH CÔTÉ

Rédacteur en chef adjoint JEAN ROBERT SANSAÇON

2050, rue De Bleury, 9e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U E D O I S

# I D É E S

## Le «nouvel ordre» européen et les Balkans

ANDRÉ GEROLYMATOS  
PROFESSEUR  
COLLÈGE DAWSON

**L**y a 18 ans, en août 1975, 35 États européens, le Canada et les États-Unis confirmaient, à Helsinki, le dernier acte de la conférence sur la sécurité et la coopération européenne. L'obligation de respecter la souveraineté, l'égalité et l'intégrité territoriale des États y figurait et occupait une place éminente.

Les signataires s'étaient en effet mis d'accord pour respecter les frontières existantes en Europe et pour ne pas les modifier, sauf si les parties intéressées y consentaient. L'unification des deux États allemands offre un exemple de ce consentement. Malheureusement, cette procédure n'a pas été suivie dans le cas yougoslave. La Slovénie, la Croatie et la Bosnie ont acquis leur indépendance sans l'accord du gouvernement yougoslave.

Un argument qui justifierait cette exception peut être fondé sur le 8ème principe de l'Accord d'Helsinki qui défend le concept de l'égalité des peuples et leur droit à l'autodétermination dans le cas où il s'agit de minorités ethniques.

Il va sans dire que ce principe s'applique aux Albanais du Kosovo, à la minorité hongroise de Voïvodine, aux Serbes de Croatie, aux Grecs de l'Albanie du Sud (Empire du Nord), aux Albanais de l'ancienne république yougoslave de la Macédoine, aux Hongrois de la Transylvanie, aux Kurdes de Turquie et d'Irak ainsi qu'à toutes les minorités ethniques de l'ancienne Union soviétique.

Ironiquement, cette interprétation exclut les musulmans de l'ancienne Yougoslavie ainsi que toute communauté religieuse, qu'il s'agisse de la majorité ou de la minorité de la population d'un État. Il faut dire que le même principe ne protège que les droits d'une minorité ethnique dans un État.

L'acte final d'Helsinki a été conclu en 1975 entre les pays occidentaux et ceux de l'Est. Ce dernier groupe n'existe plus comme bloc et l'Occident est en train de se réorienter. On constate cette dernière réalité dans la crise yougoslave actuelle où les intérêts de la France, de la Grande-Bretagne et de la Grèce sont en opposition directe avec ceux des États-Unis, de l'Allemagne, de l'Italie et de la Turquie. À la lumière de cet argument, on peut mieux comprendre le manque d'enthousiasme des Britanniques, des Français et des Grecs à l'idée d'une intervention dynamique, armée, de l'Occident en Yougoslavie, tandis que les Allemands, les Turcs et les Italiens appuient une offensive militaire contre les Serbes.

Il est intéressant de noter que ceux qui sont favorable à une intervention armée veulent qu'elle soit entreprise par les Américains.

Ainsi, derrière la question de la protection de l'aide fournie par les Nations Unies aux musulmans de l'ancienne Yougoslavie, se cache le nouveau format de l'«Ordre Mondial», au moins dans le cas européen. Actuellement, ce nouveau format n'inclut pas les Américains — en réalité leur intérêt dans l'imbroglio balkanique n'est pas influencé que par l'opinion publique et par les médias d'information — et les Russes qui sont profondément préoccupés par leurs problèmes intérieurs. En tout cas, jusqu'à maintenant la Russie essaie de faire avancer la stabilité politique des pays membres de la communauté des États indépendants dans l'espoir qu'un jour, ces États s'intégreront à une nouvelle Russie. Pour sa part l'administration américaine essaie de consolider l'intégrité de ces nouveaux États qui pourraient dans l'avenir devenir une zone tampon et ainsi limiter les



On constate que l'Occident est en train de se réorienter dans la crise yougoslave actuelle où les intérêts de la France, de la Grande-Bretagne et de la Grèce sont en opposition directe avec ceux des États-Unis, de l'Allemagne, de l'Italie et de la Turquie.

mouvements stratégiques d'une nouvelle Russie puissante. Quoi qu'il en soit, les activités politiques de deux puissances ne sont pas compatibles avec les intérêts des États européens qui se trouvent actuellement stratégiquement déçus, pour la première fois depuis la fin de la guerre froide.

Une nouvelle réalité européenne est en train de se développer dans la tragédie yougoslave, et ceci, entre les pays qui désirent une Serbie puissante et ceux qui souhaitent son affaiblissement. L'enjeu de cette réalité est constitué par le contrôle stratégique du Sud-Est européen et, même plus loin, du Proche-Orient, de la Transcaucasie et, éventuellement, de l'Asie Centrale. D'une certaine façon, cela rappelle les antagonismes anglo-russes en Asie Centrale au milieu du 19e siècle.

Reste à voir si l'affaire se terminera par la création d'une zone allemande-autrichienne-italienne et turque qui inclurait la Slovénie, la Croatie, l'Albanie, la Bosnie et l'ancienne république yougoslave de la Macédoine, en guise de pont, ou par une alliance entre la France et la Grande-Bretagne, incluant la Serbie et la Grèce, qui contrôlerait l'extrémité Sud-Est de l'Europe et ouvrirait un corridor vers les régions ci-haut mentionnées. Les analystes américains pensent toujours en termes de guerre froide et, pour plusieurs, c'est le danger islamiste qui les préoccupe. Dans cette ligne de pensée stratégique, l'administration américaine a appuyé l'expansion de l'influence turque dans les États musulmans, anciens membres de l'union soviétique. On espère ainsi contrebalancer l'influence islamique iranienne.

L'administration américaine ne semble toutefois pas voir que ces pays islamiques comptent des populations russes, certes, mais aussi des unités de l'ancienne armée soviétique, lesquelles, dans certains cas, influencent toujours les administrations locales. Les dirigeants américains ont aussi oublié que, malgré le développement du secteur privé en Turquie, ce pays n'est toujours pas un

investisseur dans ces nouvelles républiques.

Ce sont de capitaux et de produits dont les républiques islamiques asiatiques ont besoin. Leurs populations se méfient d'un Islam marqué par son fondamentalisme. Cinqante ans de régime soviétique ont produit une classe de technocrates, de professionnels, d'artistes, d'ouvriers spécialisés, lesquels, sans nécessairement se tourner vers l'Occident, aimeraient tout de même bénéficier du régime capitaliste.

Les Européens, eux, semblent l'avoir compris. Ils sont en train d'établir des bases de pénétration économique dans cette région. Devant l'absence russe et américaine, ils pourraient en tirer des profits financiers considérables. Cependant, cette course pour le contrôle des marchés asiatiques a créé une compétition parmi ces mêmes Européens dont on peut sentir les échos dans le carnage yougoslave.



Les signataires du Sommet d'Helsinki s'étaient mis d'accord pour respecter les frontières existantes en Europe.



### Yves Bérubé. Hommage à Yves Bérubé

L. GONZAGUE LANGLOIS  
ANCIEN DIRECTEUR GÉNÉRAL

DE L'ASSOCIATION DES MINES DU QUÉBEC

**L**es principaux quotidiens québécois, sous la plume de leurs éditorialistes, ont souligné, de façon généreuse et éloquente, les grandes qualités d'un ancien ministre disparu dernièrement, M. Yves Bérubé. Je n'ai pas l'intention d'entrer en compétition avec le concert de ces louanges bien méritées. Étant donné, cependant, qu'à titre de directeur d'une association patronale (L'Association des Mines), j'ai eu le grand privilège de le côtoyer pendant son mandat de ministre de l'Énergie et des Ressources, j'aimerais ajouter ma perception personnelle sur la riche personnalité de l'ancien ministre.

Lorsque M. Bérubé était professeur à Laval, avant son entrée en politique, j'avais eu l'occasion, à plus d'une reprise, de constater son extraordinaire intelligence à maîtriser facilement certaines données scientifiques et d'apprécier son approche originale sur plusieurs autres sujets. C'est donc avec une certaine surprise que j'appriis son arrivée en politique. Après son élection, cependant, sa nomination au poste de ministre de l'Énergie et des Ressources fut, pour moi, un élément rassurant, dans le grand dérangement que constituait l'arrivée au pouvoir de politiciens perçus par le monde patronal, comme particulièrement socialistes.

Au cours des cinq années que M. Bérubé a passées au ministère de l'Énergie et des Ressources, nous avons eu l'occasion de lui faire de nombreuses représentations sur l'état de l'industrie minière. Pour ma part, j'ai toujours hautement apprécié son approche à nos préoccupations. À l'inverse des autres ministres que j'avais connus jusqu'alors, il semblait avoir fait table rase de tout ce qui avait existé auparavant, pour se concentrer strictement sur les arguments que nous lui exposions et en apprécier la justesse. Lorsque nous l'avions convaincu, il agissait en conséquence, sans se préoccuper de la tradition et de tous les «ça ne se fait pas» qui avaient pu exister auparavant.

Même si la grande majorité de notre groupe ne partageait pas les opinions politiques du ministre Bérubé, cette période fut une sorte d'âge d'or pour le secteur minier québécois, lequel a profité de plusieurs incitatifs fiscaux qui ont permis de relancer, à toute vapeur, la recherche minière au Québec. Au cours d'une conférence, j'avais même senti le besoin d'affirmer, un jour, que le ministre Bérubé était le meilleur ministre des mines que nous ayons jamais eu. Ce compliment ne m'avait pas fait que des amis chez ses collègues...

Sa disparition est, pour moi, une occasion de répéter combien cet homme intègre, humain et si qualifié, a permis de relancer le secteur minier québécois, même au cours de la sérieuse récession que nous avons vécu au début des années 80.

### L'avenir du Québec sans le Canada

## Conrad Black et ses scribes auraient intérêt à allonger leur liste de lecture

PIERRE-PAUL PROULX  
PROFESSEUR TITULAIRE  
DÉPARTEMENT DES  
SCIENTIFICS ÉCONOMIQUES  
UNIVERSITÉ DE MONTREAL

**L**e *Globe and Mail* du 3 novembre publiait un résumé de l'allocution de Conrad Black à un déjeuner conjoint des Empire and Canadian Clubs sous le titre «Black lashes out at Québec bribery». Le 30 octobre *The Economist* de Londres publiait un éditorial que M. Black aurait eu intérêt à lire et qui reprend, entre autres, un argument économique qui a eu peu d'écho dans nos débats domestiques.

Selon *The Economist*, «la séparation ne causerait pas beaucoup de dommage au Canada. À une époque de libre-échange et de liberté de mouvement, aucune partie vitale de son économie ne serait démantelée». Tel qu'exprimé maintes et maintes fois dans mes écrits depuis quelques années, il s'agit d'une proposition valable tant pour le Québec que pour le reste du Canada. L'intégration économique découle du changement technologique, des stratégies de localisation des entreprises, des accords de libéralisation des échanges, de la mutation de nos économies vers la production des biens de haute technologie et de haute valeur ajoutée et les services, donne lieu à la disparition des frontières politiques, à des espaces économiques communs qui ne coïncident plus avec le découpage politique des pays. Ceux-ci demeurent cependant essentiels (d'un motif pour la souveraineté du Québec) pour favoriser les synergies et l'acceptation d'objectifs sociaux, économiques et culturels si importants à la compétitivité dans un monde de plus en plus ré-

gionalisé et globalisé. On est loin des scénarios apocalyptiques des chevaliers d'un Canada centralisé et uni!

### Le Canada est trop hétérogène

*The Economist* évoque aussi la fragilité des ententes lorsque «les deux parties sont réticentes aux compromis qui les garderaient unies», constat qui leur est suggéré par une lecture des positions des «Canadians» lesquels pensaient trop céder au Québec lors de Charlottetown. Le Canada est trop hétérogène pour permettre de créer «coast to coast» les synergies, les collaborations et la confiance mutuelle, si nécessaires, à une insertion réussie dans une économie du plus en plus globale et ouverte. Nous avons en ce moment une équipe avec deux géants (un à Ottawa et un à Québec) et, même au Québec, des joueurs qui, pour l'instant, choisissent de ne pas jouer ensemble devant l'incertitude que perpétue notre régime politique actuel.

*The Economist* s'inquiète du sort de nos concitoyens et concitoyennes anglophones. Notre défi est de les inciter à accepter l'Assemblée nationale plutôt que la Cour Suprême du Canada comme lieu où se dessinent nos relations et collaborations dont nous pouvons mutuellement bénéficier. L'invitation reste ouverte à la mise au point d'un Pacte qui nous permettrait de faire du Québec un endroit privilégié en Amérique du Nord. Quant à nos concitoyens et concitoyennes allophones, nous ne pouvons que les inviter à se joindre à la majorité des Québécois pour former une équipe qui saura mieux que dans le Canada de Preston Manning permettre leur développement économique, social et culturel dont nous nous enrichissons tous.

Conrad Black est d'avis que le Ca-

nada anglais se tirerait mieux d'affaires en négociant une entente avec les États-Unis qu'en continuant à faire des concessions au Québec. D'accord, car la vision du pays qu'il désire est si incompatible avec celle de la majorité des Québécois et Québécoises qu'il est plus indiqué pour les «Canadians» de s'entendre pour définir le pays qu'ils désirent, les Québécois faisant de même. Quand on voit comme concession et chantage la moindre revendication du Québec pour faire reconnaître le français comme bien public, quand on rejette des formules fédéralistes asymétriques comme il en existe une vingtaine au monde, quand on prétend que le Québec tire plus que sa part de sa participation au fédéralisme canadien il est temps de divorcer!

### Invitation à lire

J'invite monsieur Black et ses scribes à lire les travaux les plus récents sur les comptes économiques du fédéralisme. Et pour s'assurer qu'ils ne les balaye pas du revers de la main je l'invite à lire les travaux de chercheurs publiés en Ontario par le C.D. Howe Institute. Qu'il prenne connaissance des travaux de J. McCallum, actuel doyen des Sciences sociales à l'Université McGill, lequel a dirigé les travaux du C.D. Howe Institute en vue du débat référendaire de Charlottetown. Ils pourraient y lire en ce qui concerne le paiement d'impôts de toutes sortes et la part québécoise des dépenses de fonctionnement du gouvernement fédéral au Québec, que le solde est nul en ce qui concerne le Québec et l'Alberta. Ils pourront lire dans une récente publication (*A Partnership in Trouble*) de C.D. Howe, les travaux de P. Leslie, conseiller au gouvernement fédéral, lequel en arrive à une estimation d'un transtert positif de

l'ordre de 0,7% du PIB du Québec toujours en ce qui concerne les impôts et dépenses courantes. Inutile d'indiquer que je ne partage pas toutes les hypothèses de Leslie et que je pourrais aussi plausiblement en arriver à un chiffre négatif. Et tous sont d'avis que les transferts aux provinces sont en diminution! Monsieur Black et ses scribes tirent profit d'un lecture des travaux de P. Hartling du Council of Atlantic Premiers, où l'on établit qu'exception faite du Yukon, le Québec arrive bon dernier en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement de la majorité des ministères du gouvernement fédéral. Nous n'avons pas de soucis à nous faire lorsqu'il s'agit de transferts établis à partir de formules objectives et négociées reposant sur des critères facilement identifiables. Notre problème se présente lorsque la discrétion ministérielle a cours. Comment accepter un régime politique quand on ne peut faire confiance à la discrétion dont doit disposer tout gouvernement? L'élection du Bloc québécois à Ottawa donne une indication de la confiance que nous faisons à monsieur Jean Chretien et à son Parti pour défendre nos intérêts à Ottawa.

Monsieur Black et ses scribes devraient aussi prendre connaissance des travaux ayant tenté, plutôt mal que bien, convenons-en, d'examiner le partage des actifs (parcs, ponts...) du gouvernement fédéral entre les provinces. Selon les estimations de la Commission Campeau-Belanger la part du Québec serait de l'ordre de 18%.

Relation presque équilibrée du côté courant, 18% des actifs du côté capital alors que le Québec paye environ 23% des impôts perçus par le gouvernement fédéral et est au sixième rang en termes de revenu par ca-

pitale et familial et qu'on y trouve plus de chômage que dans l'ensemble des provinces atlantiques! Voilà des constats qui indiquent comment la vision du Québec que véhicule Conrad Black, vision largement partagée par les «Canadians», est totalement incompatible avec celle de la majorité des Québécois.

Convenons qu'il faut améliorer nos méthodes d'analyse pour tenir compte de beaucoup d'autres facteurs dans un examen de la question. La réduire à une question d'argent et d'économie est indiquer la fragilité du pacte sur lequel repose le Canada.

Étant économiste de formation, on comprendra que je veuille suggérer à monsieur Black de prendre connaissance de nombreux travaux européens et québécois dans lesquels on s'interroge sur les déterminants du développement économique, et par conséquent social et culturel, dans des espaces économiques intégrés tels le Marché commun européen et l'Amérique du Nord. Il pourra mieux évaluer pourquoi une majorité d'économistes québécois sont d'avis que le développement économique social et culturel du Québec de demain pourra mieux se faire dans un Québec souverain qu'il d'une part partagera des compétences et harmonisera des politiques avec Ottawa, Washington, Bruxelles... mais, d'autre part, gardera jalousement sa souveraineté et ses compétences dans divers domaines dont l'innovation, l'éducation et la formation, les infrastructures multimodales et la culture afin d'agir plus efficacement sur les nouveaux déterminants de la compétitivité qui nécessitent une décentralisation et une déconcentration des pouvoirs que nos voisins «Canadians» ne peuvent envisager.

### L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes : à l'information générale et métropolitaine : Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Chartier, Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur, Louis-Guy L'Heureux, Caroline Montpetit, Bernard Morier, Isabelle Paire, Diane Precourt, Laurent Soumis, Guy Taillefer, Danny Veir, Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélaïr (responsable), Stéphane Baillargeon, Roland-Yves Carignan, Pierre Cayouette (Livres) Paule des Rivières, Marie Laurier, Robert Lévesque, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Bérubé (responsable), Robert Dufresne, Jean-Pierre Legault, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: François Brousseau (éditorialiste et responsable), Antoine Char, Jocelyn Coulon, Claude Lévesque, Sylviane Tramer, Clément Trudel; à l'information politique: Joseph Boileau, Pierre O'Neill, Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec); Serge Chagnon (caricaturiste); à l'information sportive: Yves d'Avignon, Suzanne Marchand (adjointe à la direction), Denise Bahin, Rachel Ducloux (commiss), Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction), Isabelle Baril (secrétaire à la direction); LA DOCUMENTATION Gilles Paire (directeur), Manon Scotti, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA DIRECTION ARTISTIQUE Lucie Lacava; LA PUBLICITÉ Lucie Pinsonneault (directrice), Jacqueline Avril, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Francine Gingras, Johanne Guibéau, Lucie Lacroix, Christiane Loquait, (publicitaires); Micheline Turgeon (maquettiste); Michèle Bouchard (secrétaire); Ghislaine Lafleur (receptionniste); L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (coordinatrice des services comptables); Florine Cormier, Céline Furoy, Jean-Guy Lucas, Marie-France Légaré, Raymond Matte, Nathalie Perrier, Danielle Pionton, Danielle Ross, Linda Thériault (adjointe à l'administration); LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE Christiane Benjamin (directrice), Monique Corbeil (adjointe), Nathalie Thabet (responsable du marché institutionnel), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Olivier Zaida, Rachelle Leclerc-Venne, Jean-Marc Ste-Marie (superviseur aux promotions des abonnements), Louise Paquette; LA PRODUCTION Robert McDougall (directeur des systèmes informatiques et de la production), Johanne Brunet, Danielle Cantara, Sylvain Darcy, Richard DesCormiers, Caroline Des Rosiers, Lynda Di Cesare, Marie-Josée Haulon, Michèle Schneider, Marie-France Turgeon, Christiane Vaillant; LES ANNONCES CLASSES ET LES AVIS PUBLICS Yves Williams (superviseur), Manon Blanchette, Dominique Charbonnier, Marlene Côté, Sylvie Laporte, Pierrette Rousseau, Micheline Ruelland; CONSEIL DU DEVOIR INC. Pierre Bourgie (président), FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président et directeur général), Raymonde Guay (responsable du financement privé).

## LE DEVOIR

## ACTUALITÉS

FUSION *Un nouveau partenariat avec la main-d'œuvre*

SUITE DE LA PAGE 1

Cette nouvelle entité, baptisée pour l'instant Newco, regroupera tous les équipements et ressources des deux compagnies dans l'Est du pays, y compris la mise en commun des activités sur le tronçon Sarnia-Chicago. «Newco est une entreprise sur papier, fictive. Elle constitue le scénario le plus intéressant ou le plus attrayant en termes de mise en commun des éléments d'actif, d'états financiers et, surtout, de revenus nets», a expliqué Robert Frank. Le porte-parole du CN a ajouté que l'option retenue aux termes d'une étude portant sur le partage des infrastructures à l'Est de Winnipeg est présentement l'objet de discussions constantes à haut niveau, entre MM. Tellier et son homologue du CP, Robert Ritchie.

«En 1994, les transporteurs canadiens de marchandises par rail devront s'attaquer à deux enjeux fondamentaux: la restructuration des réseaux ferrés dans l'Est du pays, et l'établissement avec la main-d'œuvre d'un nouveau partenariat plus conforme aux réalités actuelles. L'avenir du rail au Canada dépend de ces deux facteurs», a ajouté le président du CN, dans sa revue de fin d'année présentée sous le titre «1994, une année décisive dans l'histoire du rail canadien».

Ce scénario de fusion, à l'étude depuis au moins un

an maintenant, a atteint une phase avancée. «Ce n'est pas la première fois dans notre histoire que ces deux géants négocient, mais je crois qu'ils n'ont jamais été aussi loin dans les pourparlers. Je suis confiant qu'en janvier, CN et CP en arriveront à une entente commune et que, peu après, ils amorceront les discussions avec le gouvernement», a déclaré à la Presse Canadienne le président de la société ferroviaire d'Etat. Ottawa aura alors à décider si le scénario proposé s'inscrit dans l'intérêt national.

Perdant constamment du terrain au profit de l'industrie du camionnage et des réseaux de chemin de fer américains, plus performants, les deux sociétés ferroviaires nationales ont entrepris une vaste restructuration de leurs activités respectives. Au sommet atteint au début des années 1980, les deux entreprises employaient un peu moins de 81 000 personnes dans le transport ferroviaire. Cet effectif total est tombé à 63 000 en 1991, puis à 54 300 l'année suivante.

Le mouvement de mises à pied ne s'est pas arrêté là. CP a amorcé une nouvelle ronde de coupures, 400 postes en 1992 et 1200 cette année, alors que le CN annonçait, au début de 1993, un nouveau plan de relance prévoyant l'abolition de 11 000 postes d'ici 1995, 10 000 au Canada et 1000 aux États-Unis, dont 3200 cette année. Le coût total de ces compressions au CN: 900 mil-

lions\$ en indemnités diverses, un poste non récurrent qui devrait permettre à l'entreprise de sauver annuellement 650 millions\$ d'ici 1997 (3,9 milliards\$ au total). Sans ces coupures, les pertes du CN étaient appelées à franchir le cap du 1,5 milliard\$ en 1997.

Au total donc, les multiples vagues de réductions de personnel ont amené l'effectif total des entreprises à 51 100 cette année, nombre qui devrait passer à 43 500 en 1995. Le CP aura alors réduit sa force de travail de 33% par rapport au sommet et le CN, de 53%. Cette cible de 43 500 reprend ainsi les conclusions d'une étude menée par la firme de consultants IBI, de Montréal, commandée par le gouvernement fédéral et rendue publique en février dernier soulignant la nécessité, pour les deux sociétés nationales, de ramener leurs effectifs combinés à environ 40 000 travailleurs et d'abandonner la moitié des 51 500 kilomètres de voie qui forment leurs réseaux canadiens si elles veulent soutenir la concurrence américaine. Une telle ponction, selon l'analyse d'IBI, se traduirait par des économies annuelles de 1 milliard\$ pour les deux transporteurs de marchandises.

CP Rail a affiché une perte de 24,5 millions\$ en 1991, et de 34,3 millions\$ l'année suivante. La division ferroviaire du CN a subi, pour sa part, une perte de 350 millions\$ entre 1990 et 1992, tout en se dirigeant vers une perte de 80 millions\$ cette année. Et c'est sans compter

le poste extraordinaire de 900 millions\$ relié au programme de compressions.

«Ce plan de compressions est une pré-condition à tout accord pouvant mener à la fusion», a insisté Robert Frank. Le porte-parole du CN n'a pas voulu détailler la configuration de Newco si cette entreprise venait à voir le jour. «Ces données demeurent hypothétiques et confidentielles. Tout ce que je peux dire c'est que, le cas échéant, le CN apportera davantage que le CP dans cette nouvelle entreprise, en termes de réseau, de volume mais également de dettes.»

«Il faut comprendre, a-t-il insisté, que ni le CN, ni le CP ne peuvent espérer exploiter à l'Est de Winnipeg de façon rentable et viable. Aussi bien parer les coups maintenant plutôt que d'affronter une crise dans deux ans.»

Le CN tire 90% de ses revenus du tiers de son réseau et 9% de l'autre tiers, laissant un maigre 1% pour le dernier tiers. Son réseau de 36 000 kilomètres de voie doit donc être rapetissé de moitié, en privilégiant la vente de tronçons à des exploitants locaux, l'utilisation commune avec CP ou l'abandon pur et simple, comme ce fut le cas en septembre dernier pour la liaison ferroviaire entre Sherbrooke, au Québec, et Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, délaissée par CP Rail. Les deux entreprises exploitent déjà en co-participation, depuis décembre 1992, un tronçon de voie entre Montréal et North Bay.

## OTTAWA

## Vers un large débat public

SUITE DE LA PAGE 1

Le Canada n'entend pas remettre en question sa participation aux missions de maintien de la paix des Nations unies, mais la mésaventure survenue des onze militaires canadiens de la force de protection de l'ONU en Bosnie a accentué un débat déjà latent dans la diplomatie canadienne.

Le ministre canadien des Affaires étrangères, André Ouellet a jugé hier «regrettables» les incidents de Visoko, au cours desquels des miliciens serbes ont retenu, désarmé, frappé et menacé de mort des Casques bleus canadiens à un poste de contrôle en Bosnie. Il a affirmé que la politique canadienne n'en était pas pour autant modifiée. Mais faisant référence à la mission de la force de protection de l'ONU dans l'ex-Yougoslavie, il a ajouté: «Bien sûr, s'il s'agissait que ce n'est plus une mission de maintien de la paix (...) alors les Nations unies devraient prendre une décision.»

Tout se joue en effet sur l'ambiguïté de la situation en Bosnie, où la force de protection de l'ONU a un mandat humanitaire dans un contexte de guerre. Cela n'est plus exactement du «maintien de la paix», et cela pose problème. Dans un entretien accordé au DEVOIR la semaine dernière, le ministre Ouellet déclarait: «Le Canada doit se demander s'il a les moyens d'intervenir militairement dans des pays où il y a des conflits. (...) Je ne dis pas que nous devons rejeter le concept d'ingérence humanitaire, mais il faudra être prudent sur cette voie.»

Le ministre des Affaires étrangères propose d'ouvrir un large débat public sur la question du maintien de la paix et sur le rôle que le Canada pourra y jouer.

La même tendance se dessinait hier dans les propos du ministre de la Défense, David Collenette: «La nouvelle dimension des missions de l'ONU nous force peut-être à réexaminer la nature des opérations militaires qu'elles entraînent.»

Alors qu'à l'ONU, le Canada enregistrait une protestation officielle énergique, des voix s'élevaient hier pour dénoncer la gestion onusienne des opérations dans l'ex-Yougoslavie et pour réclamer le retrait des quelque 2000 militaires canadiens qui y participent.

«Au siège des Nations unies, ils devraient se rendre compte que les missions en Bosnie ne sont pas une partie de plaisir, et ils devraient assumer la pleine responsabilité de la sécurité des soldats», a dit au DEVOIR Alex Morrison, directeur général de l'Institut canadien d'études stratégiques. Et le professeur Jack Granatstein d'aller plus loin: «Il est temps de sortir de la Bosnie. L'ONU est plus un obstacle qu'autre chose là-bas.»

Aux Nations unies, on explique que le genre d'incident dont ont été victimes les onze soldats canadiens du 12ème régiment blindé ne sont pas rares en Bosnie. La semaine dernière, des Casques bleus français ont été détenus pendant l'heure et demie, et des Casques bleus britanniques ont essuyé le feu d'armes automatiques.

Sans nier la gravité de l'incident, Fred Eckhard, porte-parole du secrétaire général de l'ONU pour les questions de maintien de la paix, a dit hier au DEVOIR que c'était «le lot quotidien de soldats de la paix évoluant en zone de guerre».

«Il est vrai que dans l'opinion publique, on comprend mal pourquoi les Casques bleus doivent s'abstenir de riposter à l'agression. Mais c'est cela le mandat des Casques bleus en Bosnie: atteindre, sans avoir recours à la force, un objectif qui n'est pas militaire, mais humanitaire. (...) Il faut comprendre qu'il n'y a qu'une autre alternative: engager une offensive militaire et provoquer une guerre totale, ou se retirer et laisser mourir les gens de faim et de froid. L'ONU choisit l'option médiane, même si les Casques bleus doivent parfois vivre des situations éprouvantes, pour que l'aide humanitaire continue de soulager les populations.»

L'ancien patron de la Force de protection de l'ONU dans l'ex-Yougoslavie, le général Lewis MacKenzie, se disait hier peu surpris de l'incident de Visoko: «Il arrive de façon routinière que les vies soient menacées, et ce n'est pas la première fois que des gens ont été détenus», a-t-il dit.

A la base de la 5ème brigade mécanisée de Valcartier, d'où provient l'unité du groupe tactique du 12ème régiment blindé posté à Visoko, on précise que les onze militaires impliqués dans l'incident sont tous des soldats réguliers des forces canadiennes, et non des réservistes. Tous ont reçu, en plus de leur entraînement de base, une formation intensive de trois mois à Valcartier, qui les a préparés à leur mission.

SANTÉ *À l'ère des nouvelles technologies*

SUITE DE LA PAGE 1

Sous l'ancienne loi, les hôpitaux devaient informer les parents pour tous les soins prolongés reçus par leur enfant, qu'ils nécessitent ou non une hospitalisation.

Consentement oblige, aucune expérience médicale ne pourra non plus être effectuée sur un mineur ou une personne inapte à moins que ces derniers n'en comprennent la nature et le but. Même les adultes consentants ne pourront devenir cobayes si l'expérience comporte des risques disproportionnés face au bienfait espéré.

Dans la même veine, les nouvelles règles prévoient que tous les prélèvements de tissus effectués sur une personne pour fin de recherches ou pour les besoins de l'industrie pharmaceutique ne pourront se faire sans le consentement écrit de la personne. On devra donc, par exemple, obtenir le feu vert de la mère pour récupérer le placenta après un accouchement, comme cela se fait dans de nombreux hôpitaux.

## Le don d'organes

Pour la première fois, le don d'organes sera réglementé par le Code civil. Ainsi, il sera interdit aux enfants ou aux personnes incapables de faire des dons d'organes ou de produits du corps, non renouvelables. Un mineur pourra seulement faire don de son sang, de sa moelle osseuse ou d'une partie du corps qui se régénère, après avoir reçu l'accord du parent ou du tribunal.

«On veut ainsi éviter que les majeurs inaptes deviennent des banques vivantes d'organes. Pour les enfants, on a voulu éviter ce qui se passe aux États-Unis où les dons se font entre jumeaux, parfois au détriment des enfants», d'ajouter Me Ménard.

Quant aux adultes, ils ne pourront faire don d'un organe ou d'un produit du corps qu'à titre gratuit. Ce changement pourrait avoir des conséquences majeures, notamment sur les hôpitaux et les cliniques qui dédommagent des candidats pour les dons de sperme et d'ovules.

En cas de décès, les organes du défunt ne pourront non plus être prélevés sans l'accord d'un proche. Si, par contre, des médecins attestent par écrit n'avoir pu obtenir cet accord dans un temps requis et qu'il existe un espoir sérieux de sauver une vie humaine, le prélèvement d'organes pourra se faire sans la bénédiction de la famille.

Fait nouveau, une autopsie ne pourra être faite sur un corps sans l'accord des proches, alors qu'un médecin pouvait autrefois agir de son propre chef. La famille qui autorise l'autopsie aura aussi droit d'obtenir le rapport complet d'autopsie.

## Le Code et les bébés in vitro

Le nouveau Code met aussi le pied dans l'ère des nouvelles technologies de reproduction. Ainsi, pour la première fois, il déclare nuls et illégaux les contrats de mère porteuse. En cas de litige, la garde de l'enfant reviendra

automatiquement à la mère biologique de l'enfant, peu importe les ententes conclues entre une femme et un couple.

L'insémination artificielle ou la fécondation in vitro (FIV) étant de plus en plus populaires, le Code stipule clairement qu'aucun lien familial ne pourra être revendiqué de la part d'un donneur de sperme ou d'une femme ayant fourni un ovule.

Nouvelle version de la négation de paternité, le père marié d'un enfant né par FIV ou insémination artificielle pourra réfuter la paternité s'il prouve qu'il n'a pas consenti à cette technique de reproduction.

Dans le cas du conjoint de fait, les nouvelles techniques de reproduction imposent en quelque sorte de nouvelles obligations. Même s'il n'existe de présomption de paternité qu'envers les hommes mariés, le conjoint de fait qui a consenti à la reproduction médicalement assistée engage pleinement sa responsabilité envers l'enfant à naître et la mère.

Cet article de droit nouveau vise à protéger la mère qui aurait amorcé avec son conjoint un traitement de l'infertilité, mais dont le concubin ne reconnaîtrait pas l'enfant à la naissance. Conçus en éprouvette ou pas, les bébés nés d'un couple, marié ou non, qui a dit oui aux techniques de reproduction, auront toujours un papa...

## DEMAIN, LE NOUVEAU CODE ET LA CONSOMMATION

Le début d'une réconciliation  
Israël et le Vatican échangeront des ambassadeurs

Les négociateurs du Vatican et d'Israël ont mis hier la dernière main à l'accord qui conduira à l'établissement de relations diplomatiques entre le Saint-Siège et l'État hébreu. Cet accord historique, qui tourne la page de 2000 ans de mésentente et auquel les deux parties travaillaient depuis 17 mois, sera solennellement signé aujourd'hui à Jérusalem. Le Saint-Siège et l'État hébreu, qui s'y reconnaissent pour la première fois en tant qu'entités, n'échangeront dans un premier temps que des «représentants spéciaux», mais il doivent nommer dans le courant de l'année prochaine des ambassadeurs.

LE MONDE

Comment surmonter un passé aussi long — près de 2000 ans — et aussi douloureux, d'affrontement entre le judaïsme et le christianisme, deux religions nées sur la même terre, «des mêmes fécondités de la Bible», comme l'écrit André Chouraqui, mais dont l'une s'est imposée aux dépens de l'autre, parfois en l'écrasant?

1904: le «père» du sionisme, Theodor Herzl, se rend au Vatican pour le soutien du pape Pie X dans sa campagne pour un foyer national juif en Palestine. «Impossible», lui répond le chef de la catholicité. Et il étale des griefs qui en disent long sur l'étendue du fossé: «Les Juifs auraient dû être les premiers à reconnaître le Christ. Ils ne l'ont pas encore fait. Vous donner la place (NDLR: dans les Lieux saints), nous ne le pouvons pas. Si vous allez en Palestine et si vous y établissez votre peuple, nous voulons au préalable être prêts là-bas avec des églises et des prêtres. Prêts à vous baptiser tous.»

Jusqu'à très tard, le nom d'Israël est tabou au Vatican. Quand, en 1957, l'Orchestre philharmonique de Jérusalem vient se produire devant Pie XII, on croit à un dégel. Mais le lendemain, l'Oss. vivante Romo, on croit que le pape s'est adressé... à «des musiciens juifs originaires de 14 nationalités différentes».

En 1964, visitant la Terre sainte, le pape Paul VI fait ouvrir un passage à la frontière entre la Jordanie et Israël pour éviter d'être reçu officiellement à Jérusalem. Il ne prononce pas une seule fois les mots «Israël» ou «juif», ne s'adressant à ses hôtes que par l'expression sibylline de «fils du peuple de l'Alliance». Rentré à Rome, il envoie un télégramme à «Son Excellence M. Shazar Tel-Aviv», feignant d'ignorer que M. Shazar est président d'Israël et réside à Jérusalem.

Le concile Vatican II, entre 1962 et 1965, met fin à cet «enseignement du mépris» du judaïsme, que l'historien français Jules Isaac avait dénoncé juste avant Jean XXIII.

Vatican II condamne l'antisémitisme. Il renonce aux stéréotypes sur les Juifs («peuple déicide», «perfidie») et ouvre avec eux un dialogue officiel qui dure jusqu'à aujourd'hui. Mais il n'a pas un mot sur l'État d'Israël. Craignant des représailles pour les minorités catholiques d'Orient, les évêques des pays arabes, ennemis d'Israël, font même le forcing, pendant les deux dernières sessions du concile, pour empêcher l'adoption de la déclaration favorable aux Juifs. Il faudra attendre encore près de 20 ans pour que le pape Jean-Paul II parle enfin, le premier, d'État d'Israël. Il le fait le 5 octobre 1980, affirmant que «poussé par l'angoisse de sa sécurité, le peuple juif a donné vie à l'État d'Israël». Quatre ans plus tard, dans une lettre restée célèbre sur Jérusalem, intitulée *Redemptio Annis*, le pape souligne le droit de l'État d'Israël à la sécurité et à la tranquillité.

En 1985 enfin, pour la première fois dans un document théologique, le Vatican évoque l'existence de l'État d'Israël et souligne la centralité de la notion de «terre» pour les

Juifs. Mais, ajoute-t-il aussitôt, «les options politiques d'Israël doivent être envisagées dans une optique qui n'est pas elle-même religieuse, mais qui se réfère aux principes communs du droit international». On est là au coeur du conflit sur la reconnaissance d'Israël.

De fait, la porte du pape a toujours été ouverte aux dirigeants israéliens. Et de Golda Meir, reçue par Paul VI le 16 janvier 1973, à Shimon Peres le 23 octobre 1992, tous ou presque ont été les hôtes du Vatican. En 1963, à Jérusalem, on pleure la mort du «bon» pape Jean XXIII. Des délégations viennent d'Israël aux obsèques et aux cérémonies d'installation des papes. Et pourtant, l'opinion et les autorités en Israël ne comprennent pas le refus, par le gouvernement de l'Église, de relations normales et complètes.

C'est une déception partagée par les communautés juives aux États-Unis et en Europe, qui entraîne des questions: est-il sûr que seules des raisons politiques expliquent la distance maintenue par Rome? On peut reconnaître un État, sans bénir tous ses choix politiques.

L'obstacle n'est-il pas d'abord religieux? Autrement dit, l'Église, qui s'est toujours présentée comme le «nouvel Israël», n'admettrait pas la renaissance, sur la terre d'Israël, d'un peuple qu'elle a considéré pendant près de 2000 ans comme maudit, chassé par Dieu pour avoir été infidèle et n'avoir pas reconnu le Messie.

Le Vatican s'inscrit en faux contre une telle interprétation théologique. Le débat est, selon lui, exclusivement politique, nourri de ses réserves anciennes sur le statut de Jérusalem, notamment après l'annexion, en 1967, de la partie orientale de la ville, de sa condamnation répétée de la répression dans les territoires occupés et de sa défense du droit des Palestiniens à une patrie.

Des le premier vote de l'ONU sur le partage de la Palestine en 1947, Rome s'aligne sur la position prise par les grandes puissances et réclame l'«internationalisation» de Jérusalem.

C'est une position constante sous le pontificat de Paul VI (1963-1978) et, depuis 1978, celui de Jean-Paul II. Le deuxième gros «actus», dans les relations entre Rome et Jérusalem, est bien sûr la question palestinienne. Dès la première guerre israélo-arabe de 1948, l'Église choisit son camp. Elle se bat pour faire reconnaître les droits des Palestiniens, mobilise en leur faveur l'opinion internationale, organise l'aide aux réfugiés, crée une mission pontificale pour la Palestine. Alors qu'en octobre 1991, après la guerre du Golfe, un processus de paix est enclenché, à Madrid, entre l'OFP et Israël, le Saint-Siège redoute de rester sur la touche d'une négociation internationale susceptible de déboucher, à terme, sur un règlement au Proche-Orient et une toute nouvelle donne pour la ville de Jérusalem. Il accepte donc de participer à une commission bilatérale avec Israël, en vue de régler les points litigieux et de «normaliser» les relations entre les deux États. Le dialogue s'ouvre donc enfin officiellement. La commission est créée le 29 juillet 1992 et depuis se réunit régulièrement à Rome et à Jérusalem.

## NORDIQUES

## Expulsion le 14 janvier

SUITE DE LA PAGE 1

L'organisation des Nordiques a mis la main à la pâte pour aider Mme Davidoff, engagée par l'équipe pour servir d'interprète et aider les femmes et enfants des joueurs de l'ex-empire soviétique à mieux s'adapter au Québec.

Après un rejet de leur demande du statut de réfugié, la famille Davidoff a vu son appel rejeté en décembre par la Cour fédérale. Une ordonnance d'expulsion du pays prononcée par la même cour sera exécutoire dès le 14 janvier. Face à cette double rebuffade, les Davidoff demandent maintenant au ministère de l'Immigration de les accepter pour des raisons humanitaires.

«Mme Davidoff est très importante pour les familles des joueurs car elles sont encore plus isolées que les joueurs. Mme Davidoff aide les épouses à s'intégrer ici, à aller chez le médecin, chez le coiffeur. Elle les aide à faire le pont entre leur culture et la nôtre», a soutenu hier M. Martin Thibault, directeur des relations publiques pour les Nordiques.

L'équipe de Québec compte trois joueurs de l'ex-URSS, détenteurs de permis de travail temporaires, venus ici avec leur femme et leurs enfants.

Arrivée au Québec en février 1992, Olga et sa famille ont fui la république soviétique du Tadjikistan en décembre 1990, alors déchirée par une guerre civile entre musulmans, Russes et Arméniens. Son mari, Valéri, est Arménien. Olga, Russe et catholique. Pourchassés par les islamistes, ils décident de s'exiler et de fuir vers Israël, la seule porte de secours qui s'ouvre à eux. Ils abandonnent leur passeport soviétique pour y arriver.

«Notre tragédie, c'est d'être un mariage mixte. Il aurait fallu se divorcer ou se séparer pour rester en URSS car mon mari, arménien, était très menacé au Tadjikistan», explique Olga, dans un français fluide enjolivé d'un accent.

Arrivés en Israël avec leurs deux enfants, Olga et Valéri vivent dans un kibboutz près des hauteurs du Golan et se lient d'amitié avec Lise Villeneuve, une Québécoise. Toute la famille Villeneuve aidera ensuite les Davidoff, partis d'URSS avec à peine 600\$ en poche, à se rendre de ce côté-ci de l'Atlantique.

«Ce sont des gens fantastiques, ils nous ont aidés, ils nous ont compris», d'ajouter Mme Davidoff.

Olga est «repêchée» par les Nordiques pour aider à l'intégration des joueurs issus de l'ancien empire des Soviets. Elle chouchoute les épouses qui balbutient le français, joue à l'interprète à tout moment et s'est même portée à l'hôpital au chevet d'une mère en train d'accoucher.

«Si on les déporte en Israël, ils seront expulsés vers le Tadjikistan. Ce ne sont pas des Juifs, ici, ils sont bien intégrés. Il ne manque qu'un emploi permanent à l'un des deux conjoints», de dire Me Michel Marquis, l'avocat de la famille.

De fait, il reste un second espoir aux Davidoff: celui d'obtenir un emploi à temps plein avant leur déportation. L'obtention d'un travail permanent permettrait au ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec de les sélectionner et de les accueillir ici.

Chez les Nordiques, on n'engage Mme Davidoff qu'à la pige. «Nous n'avons besoin d'elle que de façon temporaire. On essaie d'examiner diverses solutions. Il y aurait peut-être moyen de l'engager avec d'autres employeurs», a soutenu hier le porte-parole des Nordiques.

## LE DEVOIR

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS:  
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30  
RENSEIGNEMENTS (514) 985-3333  
ADMINISTRATION (514) 985-3333

AVIS PUBLICS (514) 985-3344  
ANNONCES CLASSÉES (514) 985-3344  
PUBLICITÉ (514) 985-3399  
NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-363-0305

• Extérieur (sans frais) •  
1-800-463-7559

DU LUNDI AU VENDREDI  
À DE 7H30 À 16H30  
2050, RUE DE BLEURY, 9E ÉTAGE,  
MONTREAL, (QUÉBEC) H3A 3M9

SERVICE DES ABONNEMENTS  
Les numéros de téléphone suivants sont valables pour  
le service de livraison par camelot et pour les abonnements postaux.  
Montréal (514) 985-3355